

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

01. Passage au Compte Financier Unique et à la nomenclature comptable M57 en 2023

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 modifié permet à des collectivités **d'expérimenter un compte financier unique (CFU)** qui a vocation à devenir à partir de 2024 la nouvelle présentation des comptes locaux.

Il se substituera au compte administratif élaboré par les services administratifs de la commune et au compte de gestion tenu par le comptable.

Il répond à plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Sa mise en place nécessite :

- d'appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57 abrégé (sauf pour le budget annexe « assainissement » qui conserve la nomenclature M 49)
- d'avoir dématérialisé les documents budgétaires ce qui pour la commune, est réalisé depuis 2020.

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable du comptable en date du 9 juin 2022 pour le passage au référentiel budgétaire et comptable M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023 du budget principal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Délibération n°2022/07/04/01 du 4 juillet 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 15 juin 2022 et du Bureau Municipal du 21 juin 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'appliquer la M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal,
- d'expérimenter à compter de la même date le Compte Financier Unique pour le budget principal et les budgets annexes (à lister ; hors M 4) si la candidature de la commune au CFU est retenue.
- D'habiliter M.le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision et notamment la convention avec l'État pour l'expérimentation du CFU.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN Délibération n°2022/07/04/01 du 4 juillet 2022 à 20h30 dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNIÉ Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

N° 20220706-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/01 du 4 juillet 2022 à 20h30

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN Délibération n°2022/07/04/01 du 4 juillet 2022 à 20h30 dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Finances, commande publique, moyens

Thématique Finances

02. Budget la Doughtée – Décision modificative n° 1

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Cette décision modificative est nécessaire pour :

- modifier les natures comptables

Chapitre	nature	Intitulé	BP 2022	DM 1
65	6522	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	600 000,00	-600 000,00
67	6718	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	600 000,00

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 15 juin 2022 et du Bureau Municipal du 21 juin 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord sur cette décision modificative.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-02-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Délibération n°2022/07/04/02 du 4 juillet 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur ROBBES Martine 014-250060176-20220706-02-AI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé certifié exécutoire CHENET Fernand Réception par le préfet - 06/07/2022	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/02 du 4 juillet 2022 à 20h30

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-02-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/02 du 4 juillet 2022 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

03. TLPE 2023

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Monsieur le Maire de la Ville de VIRE NORMNDIE expose les dispositions des articles L.2333-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) portant sur les modalités d'instauration et d'application par le conseil municipal de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

La TLPE s'applique sans exception à tous les supports publicitaires fixes exploitées et visibles de toute voie ouverte à la circulation publique, situés sur l'ensemble du territoire de la commune. On distingue trois catégories de supports : les dispositifs publicitaires, les pré-enseignes et les enseignes.

En effet, et pour rappel, les tarifs de droit commun sont les tarifs maximaux figurant au B de l'article L.2333-9 du CGCT. Ces tarifs varient selon la nature du support et la taille de la collectivité.

Par ailleurs, ces tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (article L.2333-12 du même code), sauf délibération contraire de la commune.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2023 s'élèvera ainsi à + 2.8 % (source INSEE). Le tarif maximal de référence pour la détermination des différents tarifs fixés à l'article L.2333-9 du CGCT s'élèvera en 2023 à 16,70 €/m².

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'augmenter les tarifs maximaux de 2,8%.

Ainsi, et conformément à l'article L.2333-10 du CGCT, il est proposé de fixer comme tarif de référence, le tarif de 15,90 €/m².

VU l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de Modernisation de l'Economie,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Délibération n°2022/07/04/04 du 4 juillet 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2333-6 à L.2333-16 et R.2333-10 à R.2333-17,

VU le Décret n°2013-206 du 11 mars 2013 relatif à la taxe locale sur la publicité extérieure,

VU l'article 100 de la loi 2021-1900 du 30 décembre 2021 apportant des modifications à la procédure d'application de la TLPE à partir de l'année de taxation 2022,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2010 fixant les modalités de la TLPE sur le territoire communal,

VU le taux de variation de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année et l'actualisation des tarifs maximaux applicables en 2023.

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 15 juin 2022 et du Bureau Municipal du 21 juin 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **de maintenir** l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale cumulée est inférieure ou égale à 7m² ;
- **de supprimer l'exonération totale** si la somme de la superficie est supérieure à 7 m² et inférieure ou égale à 12m², et de mettre en place l'exonération prévue par l'article L.2333-8 du CGCT, et qui concerne les enseignes non scellées au sol, si la somme de leur superficies est supérieure à 7 m² et inférieure ou égale à 12m²,
- **de maintenir** la réfaction de 50 % prévue par l'article L.2333-8 du CGCT, concernant Les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20m² ;
- **de fixer le tarif de référence** à 15,90 €/m² ;
- **de fixer** les tarifs à :

Enseignes					Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
Superficie inférieure ou égale à 7m ²	Superficie supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12m ²	Superficie supérieure à 12m ² et inférieure ou égale à 20m ²	Superficie supérieure à 20m ² et inférieure ou égale à 50m ²	Superficie supérieure à 50m ²	Superficie inférieure ou égale à 50m ²	Superficie supérieure à 50m ²	Superficie inférieure ou égale à 50m ²	Superficie supérieure à 50m ²
Exonération	15,90 € (si scellées au sol)	31,80 € Réfaction de 50% soit 15,90 €	31,80 €	63,60 €	15,90 €	31,80 €	47,70 €	95,40 €

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Délibération n°2022/07/04/04 du 4 juillet 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

- **d'indexer automatiquement** les tarifs de la taxe sur la publicité extérieure dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année ;
- **de donner** tous pouvoirs au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe ;
- **de charger** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Délibération n°2022/07/04/04 du 4 juillet 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

04. Demande de subvention projet Eglise Coulonces

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Eglise St Gilles de Coulonces

L'église a été bombardée et a brûlée en 1944. Déclarée « sinistrée de guerre », elle n'a pas pu être reconstruite avant la fin des années 1950 et inaugurée en 1959. Du fait de la pénurie de matériaux de l'après-guerre, les enduits de la reconstruction ont été appliqués avec du sable de mer. Du fait de cette faiblesse, et du fait que les pierres de l'église ont brûlé en 1944, l'étanchéité du bâtiment dans son ensemble a été remise en cause à long terme. Aujourd'hui, l'édifice présente d'importants désordres sanitaires liés à des infiltrations d'humidité au pied des murs intérieurs et vraisemblablement quelques désordres au niveau des solins dans les toitures. L'étude réalisée par l'architecte Jean Charles DE SEZE indique que l'édifice présente un taux anormal d'humidité dans les murs. Cette situation entraîne une dégradation du bâtiment touchant notamment les parois périphériques (présence de moisissures sur les murs intérieurs).

Le projet est susceptible de bénéficier des subventions suivantes :

- Au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux.
- Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Locale exceptionnelle,
- Une demande auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- Une demande au niveau du département
- Une demande au niveau de la région - Etc

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/04 du 4 juillet 2022 à 20h30



Plan de financement :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
Acquisition foncière :		AIDES PUBLIQUES		
Acquisition immobilière :		Union européenne		
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :	34 500,00 €	État - DETR	151 800,00 €	40,00%
		État - DSIL		
Dépenses de travaux : (à préciser au besoin)	345 000,00 €	État - FNADT		
		Conseil régional		
		Conseil départemental	75 900,00 €	20,00%
Dépenses d'équipement : (à préciser au besoin)		Autres subventions : (à préciser)		
		DRAC	70 725,00 €	18,64%
		Sous-total 1 ⁽¹⁾	298 425,00 €	79%
Autres prestations :		AUTOFINANCEMENT		
Aléas :		Fonds propres	81 075,00 €	21,36%
Dépenses de fonctionnement :		Emprunts		
Autres : (à préciser)		Autres : (à préciser)		
Sous-total	379 500,00 €	Sous-total 2	81 075,00 €	21%
À déduire des dépenses :				
Recettes générées par l'investissement (loyers, cessions, etc...)				
Remboursement de sinistre par l'assurance				
TOTAL H.T.	379 500,00 €	TOTAL H.T.	379 500,00 €	100%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

L'échéancier des travaux se décompose comme suit :

- Première phase fin 2023 début 2024,
- Un an de séchage,
- Deuxième phase réalisation d'enduit, ventilation, chauffage : 2025/2026.

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 15 juin 2022 et du Bureau Municipal du 21 juin 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Adopte l'opération et les modalités de financement ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- S'engage à déposer les dossiers de demandes de subventions d'investissement et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- Autorise M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			014-200060176-20220706-04-DE
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	Accusé certifié exécutoire
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			Réception par le préfet : 06/07/2022 Affichage : 06/07/2022
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

05. Signature de l'avenant n° 7 avec la Société VIRIA

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La commune de Vire Normandie a été précurseur dans le cadre du développement du bois énergie en Normandie. Elle a signé en août 2005 pour une durée de 24 ans, un contrat de DSP avec la société VIRIA pour la mise en œuvre et la gestion d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois. Ce réseau de chaleur couvre les besoins en chauffage et eau chaude dans le quartier du val de Vire, la salle du Vaudeville, la cantine scolaire et pour le centre aquatique. La délibération 27 du Conseil Municipal de décembre 2015 a fixé la réévaluation des tarifs au 1er janvier pour les années 2016 à 2020.

La société VIRIA va bénéficier de la baisse des impôts de production (réduction de la taxe foncière sur les propriétés bâties).

Il est donc proposé de signer un avenant qui a pour objet de répercuter cette baisse sur les tarifs aux abonnés.

Le tarif R22 va diminuer de 1,0715 € HT/UFR/an soit :

Tarif au 01/01/2020 : 15,87€ HT/UFR => tarif au 01/01/2022 : 14,80€ soit une diminution de 6,74%

Le tarif R23 va augmenter de 0,1238 € HT/UFR/an soit :

Tarif au 01/09/2018 : 1,25€ HT/UFR => tarif au 01/01/2022 : 1,37€ soit une hausse de 9,9%

De manière globale (R22 et R23), le tarif va diminuer de 5,5%

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 7 au contrat de concession à intervenir avec la Société VIRIA.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Délibération n°2022/07/04/05 du 4 juillet 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception de l'Intérieur

014-200060176-20220706-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception en Préfecture 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/05 du 4 juillet 2022 à 20h30

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/05 du 4 juillet 2022 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-06-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

06. Garantie d'emprunt au profit d'Inolya pour la construction d'une Gendarmerie.

Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La commune de Vire Normandie dispose sur son territoire du siège de la compagnie de Gendarmerie (effectif: 76 gendarmes).

Cette compagnie a pour périmètre d'intervention la COB VIRE (BP Vire – BP Saint-Sever -Calvados), la COB AUNAY-SUR-ODON (BP Aunay-sur-Odon – BP Le-Beny-Bocage) et la COB CONDE- SUR-NOIREAU (BP Condé-sur-Noireau – BP Vassy).

Chaque compagnie possède une brigade des recherches (BR) et un peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG).

La commune accueille ainsi :

- le siège de la compagnie (ainsi que la BTA de Vire), 1 rue des Tribunaux, dans des locaux appartenant au Département.
- le PSIG (Peloton de surveillance et d'intervention de la Gendarmerie), la brigade de recherche, la BMO (Brigade motorisée escadron départemental de sécurité routière) dans les locaux de l'ancien commissariat appartenant à la commune.

La commune de Vire Normandie souhaite que les forces opérationnelles de gendarmerie vitales à la sécurité des personnes, des biens, à la tranquillité publique et au maintien de l'ordre de nos concitoyens disposent de locaux professionnels adéquats.

Dès juin 2021 de nouveaux échanges ont eu lieu entre le Département du Calvados, le bailleur social Inolya, la Gendarmerie et la collectivité pour trouver, au regard des enjeux de mises aux normes des locaux techniques et d'habitation, des solutions opérationnelles à moyen terme.

Le quartier Léonard Gille a été identifié. Il se trouve en effet sur un axe structurant en entrée de Ville, et à proximité des zones commerciales, des zones d'habitations et d'équipements sportifs et scolaires.

Délibération n°2022/07/04/06 du 4 juillet 2022 à 20h30



En effet, pour les besoins du projet, une friche de 10 000m² minimum était recherchée. Dans le quartier, 10 435m² sont inscrits au PLU en zone 1UBv2, un sous-secteur avec une capacité suffisante pour desservir de nouvelles constructions. Cette superficie permet de tenir compte des spécificités militaires du référentiel de construction de gendarmerie notamment du code de sécurité intérieure (hauteur des clôtures, distances entre les plateaux techniques et la zone famille...).

Créé dans les années 1970, le quartier Leonard Gille est composé de logements gérés par le bailleur social Inolya. En profonde réorganisation et restructuration urbaine, Inolya a initié depuis 2016 la déconstruction d'une partie des logements présents dans le quartier pour mieux répondre aux attentes des locataires.

La compagnie de Gendarmerie de Vire Normandie est depuis 2010 sur deux sites séparés et ne dispose pas d'un nombre de logements suffisants pour ses agents. Dans cette situation, la gendarmerie risque de voir une partie de ses effectifs quitter à terme le territoire si une caserne adéquate n'est pas réalisée. La commune de Vire Normandie, Inolya et la Gendarmerie Nationale ont donné leur accord de principe pour l'implantation théorique de la caserne de Gendarmerie dans le quartier Leonard Gille en 2026.

L'arrivée de 55 logements, ainsi que du plateau administratif et technique va impacter l'écosystème urbain durablement. Il est nécessaire d'anticiper ces évolutions auprès des habitants et avec eux.

Afin d'insérer ce projet dans le respect du cadre de vie des habitants, et de les associer à un nouveau projet de vie de quartier, la commune et Inolya engageront une démarche participative animée par le centre social de la commune en lien étroit avec le centre social CAF, avant la fin de l'année 2022.

Afin de réaliser ce projet, le bailleur social Inolya a sollicité auprès de la collectivité une garantie d'emprunt à hauteur de 50% du montant emprunté. Le Département du Calvados a également été sollicité pour garantir l'emprunt d'Inolya à hauteur du même montant.

I. Cadre légal des garanties d'emprunt.

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, du fait qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

Pour une complète information de l'assemblée délibérante, il est rappelé que les garanties d'emprunts sont encadrées par des critères cumulatifs sous forme de ratios prudentiels dits "ratios Galland" codifiés à l'article L2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Cependant, l'article L. 2252-2 du CGCT exclut du champ d'application des ratios prudentiels précités, les garanties accordées pour les interventions en matière de logement définies par cet article notamment portées par les bailleurs sociaux. Les offices publics de l'habitat peuvent, à titre subsidiaire, et en qualité de prestataires de services, en application de l'article L421-3 8° : « Réaliser des travaux, acquérir, construire et gérer des immeubles à usage d'habitation au bénéfice des fonctionnaires de la police et de la gendarmerie nationale, des services départementaux et territoriaux d'incendie et de secours ou des services pénitentiaires, ainsi que les locaux accessoires à ces immeubles et les locaux nécessaires au fonctionnement des gendarmeries ».

En application de l'article L312-3-1 du code de la construction et de l'habitation, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent décider de garantir tout ou partie des emprunts contractés par des sociétés ou organismes et ayant pour objet les opérations prévues au 8° de l'article L. 421-3. Par conséquent, la garantie d'emprunt accordée par Vire Normandie à Inolya dans le cadre du projet Gendarmerie n'entre pas dans le cadre des ratios prudentiels.

II. Engagement des parties.

La collectivité s'engage à garantir 50% du montant emprunté par Inolya pour réaliser le projet de nouvelle caserne et logements de la compagnie de Gendarmerie de Vire.

Inolya s'engage à fournir les documents définitifs relatifs aux engagements (contrat de prêt accompagné du tableau d'amortissement...), au suivi de l'emprunt garanti et au prêt garanti, (remboursement anticipé ou restructuration des établissements prêteurs...)

Les éléments financiers sur lesquels Vire Normandie s'engage à garantir les emprunts à hauteur de 50% du montant emprunté sont les suivants :

- Montant prévisionnel total de l'opération :
 - Logements : 14 109 585 €TTC
 - Bureaux : 6 504 428 €TTC

Inolya financera l'opération via un emprunt :

- Logements : emprunt à hauteur de 90% du prix de revient – durée de 30 ans - taux de 1,55 % (Taux de 1,55% au 24 juin 2022)
- Bureaux : emprunt à hauteur de 100% du prix de revient – durée de 30 ans - taux 1,55% (Taux de 1,55% au 24 juin 2022).
- La durée des emprunts est de 30 ans.
- Le taux des emprunts est 1,55% au 24 juin 2022. Ce taux est susceptible d'évoluer.

La collectivité s'engage donc à garantir, à partir de ce montant prévisionnel :

- Logements : 6 349 313,25€
- Bureaux : 3 252 214€

Soit un montant total prévisionnel de 9 601 527,25€

Une présentation de l'ensemble des garanties d'emprunt de Vire Normandie sera annexée au compte administratif 2022.

Le Conseil Municipal de Vire Normandie, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à :

- signer toute convention avec le bailleur social Inolya pour matérialiser la garantie d'emprunt souscrite.
- autoriser M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220706-06-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022
Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220706-06-AI

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2022
Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent fiche est sur le site internet et au pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 014-200060176-20220706-06-AI
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 06/07/2022
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			Affichage : 06/07/2022
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

7. Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Commune de Vire Normandie et le Centre Communal d'Action Social de Vire Normandie

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les articles L. 251-5 à L. 251-10 du Code Général de la Fonction Publique prévoient qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Social Territorial commun compétent à l'égard des agents de la Commune de Vire Normandie et du CCAS de Vire Normandie à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la Commune de Vire Normandie et du CCAS de Vire Normandie ;

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1^{er} janvier 2022 :

- Vire Normandie = 349 agents,
- C.C.A.S.= 23 agents,

permettent la création d'un Comité Social Territorial commun.

Le Maire propose la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la collectivité et du CCAS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Délibération n°2022/07/04/07 du 4 juillet 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Suivant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 16 Juin 2022 et du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- décide la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la commune de Vire Normandie et du CCAS de Vire Normandie.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN Délibération n°2022/07/04/07 du 4 juillet 2022 à 20h30 dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNIÉ Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

N° 20220706-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/07 du 4 juillet 2022 à 20h30

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN Délibération n°2022/07/04/07 du 4 juillet 2022 à 20h30 dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

8. Délibération portant création d'un Comité Social Territorial local – fixation du nombre de représentants

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ;

Considérant qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 200 agents Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2022 est au moins égal à 200 agents

Suivant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 16 Juin 2022 et du Bureau Municipal du 21 juin 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1er : La création d'un Comité Social Territorial local avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

Article 2 : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST à : 5

Article 3 : De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST à : 5

Délibération n°2022/07/04/08 du 4 juillet 2022 à 20h30



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Article 4 : Une formation spécialisée est instituée au sein du Comité Social Territorial

Article 5 : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à : 5

Article 6 : De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée à : 5

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Délibération n°2022/07/04/08 du 4 juillet 2022 à 20h30

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Délibération n°2022/07/04/08 du 4 juillet 2022 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

09. Délibération sur la durée du temps de travail

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées instituant une journée de solidarité,

Loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, notamment son article 115,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47,

Vu le décret n° 88-168 du 15 février 1988 pris pour l'application des dispositions du deuxième alinéa du 1° de l'article 57 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 précité et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels,

Vu la circulaire ministérielle du 7 mai 2008, NOR INT/B/08/00106/C relative à l'organisation de la journée solidarité dans la FPT,

Vu la circulaire ministérielle du 18 janvier 2012 n° NOR MFPF1202031C relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011,

Vu l'avis du Comité technique en date du 16 juin 2022,

Dans le cadre de la démarche « Projet de mandat 2021-2026 », la durée du temps de travail au sein de la collectivité a été identifiée comme un sujet structurant à traiter au niveau de la politique des ressources humaines.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/09 du 4 juillet 2022 à 20h30



D'une part, l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge les régimes dérogatoires à la durée légale de travail obligeant les collectivités territoriales dont le temps de travail est inférieur à 1607 heures à se mettre en conformité avec la législation. Il s'agit donc de mettre en œuvre une obligation légale, puisque, à ce jour, l'écart à la règle est d'une trentaine d'heures annuellement, soit l'équivalent de quatre jours de travail.

D'autre part, au-delà du volet mise en conformité avec la durée légale du temps de travail, les enjeux sont également internes et managériaux pour Vire Normandie. En effet, les régimes de travail qui régissent l'organisation du travail des agents de la collectivité sont aujourd'hui variés et trop nombreux, ce qui constitue notamment un héritage des communes préexistantes à la création de la commune nouvelle. Par ailleurs, des différences de traitement au sein d'une même entité (la commune déléguée de Vire par exemple, ou bien le Centre communal d'action sociale) ne sont pas sans poser des problématiques quant à l'équité entre les agents, peuvent entretenir une certaine confusion qui ne correspond plus à ce qu'il doit être la commune de Vire Normandie, et compliquent enfin la gestion quotidienne des ressources humaines et de l'organisation du travail. S'il s'agit donc pour la collectivité de traduire une obligation légale, l'enjeu est donc également de tendre à une harmonisation sur la durée du temps de travail, en définissant un régime de droit commun s'appliquant à la majorité des effectifs de la collectivité.

A ce titre, la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel.

Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées.

Les cycles peuvent donc varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées.

Le temps de travail peut également être annualisé, notamment pour les services alternant des périodes de haute activité et de faible activité. Dans ce cadre, l'annualisation du temps de travail répond à un double objectif :

- répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et le libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité ;
- maintenir une rémunération identique tout au long de l'année, c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Ainsi, les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité seront récupérées par ce dernier pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d’accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales suivantes prévues par la réglementation sont respectées :

- la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée comme suit :

Nombre de jours annuel	365 jours	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Repos hebdomadaires (2 jours x 52 semaines)	- 104 jours	014-200060176-20220706-09-DE Accusé certifié exécutoire
Congés annuels	- 25 jours	Réception par le préfet : 06/07/2022 Affichage : 06/07/2022
Jours fériés (8 jours en moyenne par an)	- 8 jours	Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.
Nombre de jours travaillés	228 jours	
Nombres de jours travaillés = nb de jours x 7 heures	1 596 heures arrondi à 1 600 heures	
Journée solidarité	7 heures	
Total	1 607 heures	

L’aménagement du temps de travail doit, en toute hypothèse, respecter des **garanties minimales** fixées par la directive européenne n°95/104/CE du Conseil de l’Union européenne du 23 novembre 1993 et par le décret n°2000-815 du 25 août 2000, reprises au tableau ci-dessous.

Décret du 25 août 2000	
Périodes de travail	Garanties minimales
Durée maximale hebdomadaire	48 heures maximum (heures supplémentaires comprises) 44 heures en moyenne sur une période quelconque de 12 semaines consécutives
Durée maximale quotidienne	10 heures
Amplitude maximale de la journée de travail	12 heures
Repos minimum journalier	11 heures
Repos minimal hebdomadaire	35 heures, dimanche compris en principe.
Pause	20 minutes pour une période de 6 heures de travail effectif quotidien
Travail de nuit	Période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.

Le maire rappelle enfin que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services, et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, il convient en conséquence d'instaurer pour les différents services de la commune des cycles de travail différents soit 35 heures ou 38 heures ou 39 heures.

Suivant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 16 Juin 2022 et du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de:

Article 1 : De fixer la durée hebdomadaire de travail

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune de Vire Normandie est fixé :

- soit à 35 heures par semaine
- soit à 38 heures hebdomadaire avec 18 jours de récupération du temps de travail pour les agents des services techniques occupant des fonctions techniques opérationnelles de terrain (travaux en régie, fêtes et manifestations, entretien ménage, atelier mécanique, paysage et voirie).
- soit à 39 heures hebdomadaire avec 23 jours de récupération du temps de travail pour les agents des services techniques occupant des fonctions techniques opérationnelles de terrain (travaux en régie, fêtes et manifestations, entretien ménage, atelier mécanique, paysage et voirie).

La pause de ces RTT est à concilier avec les nécessités de service.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-09-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2022
Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Article 2 : De déterminer les cycles de travail

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation des cycles de travail au sein des services de Vire Normandie est fixée de la manière suivante :

- L'annualisation concerne les agents communaux travaillant dans les écoles, les agents d'entretien et ou techniques de certains services,
- Le cycle hebdomadaire concerne les autres services.

Les horaires de travail seront définis en accord avec l'autorité territoriale pour assurer la continuité de service.

Article 3 : De fixer la journée de solidarité

La journée de solidarité est accomplie par le travail d'un jour de RTT ou un jour de travail en plus pour les agents ne bénéficiant pas de RTT (dans ce cas, ce jour de travail en plus peut être réalisé par des fractions au moins égales à une heure).

Article 4 : D'adopter les propositions et le protocole annexé à cette délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200059176-20220706-0540E

Appréciation de l'ordonnateur

Reception par le préfet : 06/07/2022

014-200059176-20220706-0540E

Reception par le préfet : 06/07/2022

014-200059176-20220706-0540E

Le 28 juin 2022, le présent

acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de

pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

dans un délai de deux mois à compter de sa

publication en application de l'article L.412-1 du Code de

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			Accusé de réception - Ministère de l'intérieur 014-200060176-20220706-09-DE
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			Accusé certifié exécutoire
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			Réception par le préfet - 06/07/2022 Affichage : 06/07/2022
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

10. Délibération sur la mise en place d'un forfait pour les séjours de vacance et d'accueil de loisirs

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Dans le cadre de la mise en place de séjour de vacances et d'accueil de loisirs impliquant une surveillance continue (nuitées) les règles sur la durée du temps de travail peuvent supporter quelques dérogations.

Suivant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 16 Juin 2022, du Comité technique et du Bureau Municipal du 21 juin 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les modalités particulières du séjour et les conditions de rémunération seront les suivantes :

- dérogation exceptionnelle et ponctuelle aux règles classiques de durée du travail
- les emplois concernés sont les animateurs et les directeurs de centre de loisirs
- instituer un régime d'équivalence en attribuant 3 heures supplémentaires de nuit rémunérées pour la présence de 22 à 7 heures en contrepartie des contraintes horaires du séjour.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022
Affichage : 06/07/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/10 du 4 juillet 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOUËL Marie-Ouile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROUËN Jodelle			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBERTS Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

11. Ouverture du recrutement de l'emploi de responsable des affaires juridiques à des contrats de trois ans

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La loi élargit les cas de recours au contrat pour occuper à titre permanent des emplois permanents.

D'une part, il est désormais possible de recruter par contrat sur les emplois de **catégories A, B et C** (et non plus seulement de catégorie A) **lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifie**.

Il est précisé que celui-ci sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel, sur la base des articles L332-8, L332-9, L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Il vous est proposé de délibérer sur la possibilité d'ouvrir l'emploi de responsable des affaires juridiques à des contrats de 3 ans renouvelables conduisant à un CDI à l'issue de la période de 6 années.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/11 du 4 juillet 2022 à 20h30



Suivant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 16 Juin 2022 et du Bureau Municipal du 21 juin 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 :

D'ouvrir au recrutement à des contractuels sur la base des articles visés, ci-dessus, pour l'emploi de responsable des affaires juridiques.

Article 2 :

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOUËL Marie-Ouile <small>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 014-200060176-20220706-11-DE</small>	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROUËN Jonathan <small>Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 06/07/2022</small>			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBERTS Martine <small>Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 06/07/2022</small>	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Gérard <small>Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte est susceptible d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication</small>	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

12. Délibération relative à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (24h/35h)

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune de Vire Normandie.

Une réorganisation de l'accueil des usagers dans certains services s'est avérée nécessaire suite à des départs d'agents de la collectivité.

Un agent, actuellement titulaire d'un grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe sur une durée hebdomadaire de travail de 11 h 30 / 35h, s'est ainsi vu confier des missions complémentaires, à savoir :

- 3 heures par semaine à la mairie de la commune déléguée de Truttemer le Petit,
- 4 heures par semaine à la mairie annexe de St Martin de Tallevende,
- 5h30 par semaine à la mairie de la commune déléguée de St Germain de Tallevende, représentant un total 12h30.

La durée hebdomadaire de travail de ce poste représente donc désormais 24 heures.

Vu l'avis de la Commission personnels, gestion des emplois et des compétences, formation, en date du 16 juin 2022 et du bureau municipal du 21 juin 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/12 du 4 juillet 2022 à 20h30



Suivant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 16 Juin 2022 et du Bureau Municipal du 21 juin 2022l, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

DÉCIDE :

Article 1 :

La création, à effet du 1^{er} juillet 2022, d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (24h/35h).

Article 2 :

Que la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (11h30/35h) sera entérinée lors d'une prochaine séance du conseil municipal après avis du comité technique :

Article 3 :

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DRUILLON Joel			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNELETTI Jean-Louis	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRONNAIS Jean-Louis	<input checked="" type="checkbox"/>			

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

13. Délibération relative à la création des professeurs de musique sur les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe ou 1^{ère} classe

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune de Vire Normandie.

Chaque année le conservatoire de musique et de danse voit les quotités de temps de travail de ces professeurs évoluer en fonction des besoins du territoire. Aussi, il vous est proposé de délibérer sur les évolutions de 3 enseignements : le violon, l'orgue et la clarinette et le saxophone.

L'agent exerçant les fonctions de professeur de violon (8 heures par semaine) au sein du conservatoire de musique et de danse de Vire Normandie a fait valoir ses droits à la retraite. Celui-ci était titulaire du grade de professeur d'enseignement artistique.

Afin de procéder au recrutement de son successeur, il y a lieu d'ouvrir le poste sur les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (8h/20h) et d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (8h/20h).

Il est proposé de faire évoluer pour suivre les besoins du territoire un emploi de professeur de saxophone et de clarinette de 8 à 10 heures sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe.

L'enseignement du chant évolue positivement. Cet emploi est occupé par un assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} raison de 5H30 hebdomadaire. Afin de soutenir cette demande, il vous est proposé de créer un emploi d'assistant enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à 10 heures hebdomadaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/13 du 4 juillet 2022 à 20h30



Par ailleurs, un emploi de professeur d'orgue est vacant suite à la nouvelle orientation de ce professeur sur un emploi à l'étranger. Il vous est proposé de modifier le grade et la quotité de temps de travail cet enseignement en ouvrant cet emploi sur les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} et de 2^{ème} classe à 2.5 heures. L'emploi initialement ouvert sur une quotité de 5 heures hebdomadaire sur le grade de professeur d'enseignement artistique sera supprimé ultérieurement après avis du comité technique.

Il est précisé que des emplois seront susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, sur la base des articles L332-8, L332-9, L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Vu l'avis de la Commission personnels, gestion des emplois et des compétences, formation, en date du 16 juin 2022 et du bureau municipal du 21 juin 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 :

La création :

- d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (8h/20h),
- d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (8h/20h),
- d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (10h/20h),
- d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (2.5h/20h),
- d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (2.5h/20h)
- d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (10h/20h).

Article 2 :

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Marc ANDREU SABATER

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/13 du 4 juillet 2022 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/13 du 4 juillet 2022 à 20h30

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/13 du 4 juillet 2022 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

14. création d'un poste de responsable des politiques d'accueil à Vire Normandie et de la citoyenneté.

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L332-23, 2°

Conformément à l'article L313-1 de la loi susmentionnée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vire Normandie est très attachée à la proximité de ses accueils au public, que ce soit à l'hôtel de ville de Vire ou dans les mairies des autres communes déléguées, ou encore dans des services aux missions différentes mais complémentaires comme l'espace public numérique ou l'espace info jeunes par exemple.

Ces points d'accueil et le service état civil citoyenneté à Vire constituent, pour les habitants, la clef d'entrée dans les services de la collectivité. Leur bon fonctionnement et la qualité de leur accueil relèvent donc d'un axe stratégique de la collectivité.

En mai 2021, dans le cadre d'une réflexion menée avec l'ensemble des maires des communes déléguées, il avait été validé qu'un axe d'amélioration de la direction citoyenneté, affaires juridiques de la commune est d'organiser une continuité de service public sur l'accueil des mairies déléguées, y compris Vire. Pour autant, cet axe n'a pas pu être jusqu'alors investi.

En outre, il existe dans le projet de service citoyenneté, un objectif stratégique d'amélioration de l'accueil (démarche qualité, certification AFNOR). L'objectif pourrait être le label QUALIVILLE. Ce label ne peut s'obtenir que sur l'ensemble de la collectivité. Avant d'auditer et d'améliorer les autres points d'accueil de la collectivité, il est nécessaire de répondre aux normes de la certification sur l'accueil général de la collectivité et donc sur l'ensemble des mairies déléguées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Délibération n°2022/07/04/14 du 4 juillet 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Néanmoins, force est de constater qu'il est nécessaire pour accompagner ces changements et la montée en compétence des agents dans une organisation à l'échelle de Vire Normandie (procédure, plan de formation, administrateur logiciel métier, gestions des plannings de présence...) de créer un poste de Responsable des politiques d'accueil et de la citoyenneté (poste de catégorie A) afin d'intégrer une vision stratégique et des compétences managériales à hauteur des enjeux précités. Des enjeux managériaux sont en effet prégnants et doivent être intégrés pour franchir ce saut qualitatif.

Les missions de cet emploi de Responsable des politiques d'accueil et de la citoyenneté seraient :

- Développer une politique pour tous les lieux d'accueil de VN et viser à assurer une continuité d'accueil sur toutes les mairies déléguées de VN
- Organiser une politique d'accueil des administrés et mettre en œuvre une démarche qualité,
- Organiser, superviser les actes délivrés aux usagers et la gestion administrative du service,
- Effectuer la préparation et le bon déroulement des scrutins électoraux,
- Animer, piloter et gérer l'équipe composée de 6 agents,
- Favoriser le développement des compétences et de la polyvalence des agents du service,
- Gérer le budget de fonctionnement état civil (commandes de fournitures, anticipation des besoins) et du budget de fonctionnement et investissement pour les cimetières,
- Assurer la bonne tenue du recensement annuel à la population,
- Contribuer à la bonne gestion des 4 cimetières communaux,
- Assurer une veille juridique et la diffusion des évolutions de réglementations dans les domaines d'activités concernés,
- Contribuer à la mise en œuvre de projets innovants en faveur de l'accès aux démarches administratives pour tout type d'usager (notamment suivi du projet subventionné par la Fondation de France, et de la mise en valeur architecturale et patrimoniale des cimetières),
- Travailler en transversalité avec les collègues de la direction affaires juridiques, citoyenneté et assemblées sur la gestion de divers dossiers juridiques (procédures précontentieuses et contentieuses, assurances, mesures de police administrative, fourrière municipale, etc.).
- Contribuer à la bonne gestion des cimetières de Vire Normandie

Vu l'avis du bureau municipal,

Il est proposé du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **DE PROCÉDER** à la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet
- **DE DIRE** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur chacun de ces budgets au chapitre 012.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-14-DE

Marc ANDREU SABATELIER

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/14 du 4 juillet 2022 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			014-200060176-20220706-14-DE
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			Accusé certifié exécutoire
				Réception par le préfet : 06/07/2022
				Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

15. Création d'un poste de directeur adjoint au sein de la Direction des Ressources Humaines

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L332-23, 2°

Conformément à l'article L313-1 de la loi susmentionnée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La direction des ressources humaines est composée de 10 agents au tableau des effectifs. La direction exerce ses missions pour la collectivité, mais aussi pour les établissements publics que sont l'IVN et le CCAS dans le cadre de conventions de mutualisation.

La politique de gestion des ressources humaines et les ambitions ont été traduites dans un rapport de politique publique présenté et voté au Conseil municipal en mai 2021. Des dossiers importants ont été menés depuis le début du mandat (harmonisation des régimes indemnitaires, du temps de travail, mise en place de titres restaurant par exemple) ou sont en cours (cycle de formation au long cours pour les managers de la collectivité), mais d'autres projets restent à conduire, dont certains sont inscrits dans les objectifs du projet de mandat (par exemple la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences).

La direction des ressources humaines fait face à une activité forte, avec des pics d'activités sur des périodes facilement identifiables.

Les enjeux sont forts, directement liés à la qualité de l'environnement de travail vécue par les agents de la collectivité, même si cette qualité de vie repose avant tout sur l'animation managériale exercée dans chaque domaine d'action.

Or, des difficultés sont récurrentes dans l'accomplissement des missions RH, qui peuvent impacter le fonctionnement de la collectivité, la situation des agents, ou la bonne mise en œuvre du dialogue social.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Délibération n°2022/07/04/15 du 4 juillet 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

La situation sur le marché de l'emploi est très tendue concernant les gestionnaires paies et carrières, et Vire Normandie n'échappe pas à ce constat ni à cette problématique.

Devant ces enjeux, le plan d'actions proposé consiste à prioriser le recrutement d'un directeur(rice) adjointe(e) en charge des relations sociales, de l'environnement du travail et des projets RH. Cette fonction sera l'équivalent du poste de directrice adjointe déjà existante sur le volet gestion des carrières et paies.

Vu l'avis du bureau municipal et du comité technique,

Il est proposé du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **DE PROCÉDER** à la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet (de catégorie A),
- **DE DIRE** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur chacun de ces budgets au chapitre 012.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	5
Vote Pour	39	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Délibération n°2022/07/04/15 du 4 juillet 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAN Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022
Affichage : 06/07/2022

Délibération n°2022/07/04/15 du 4 juillet 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Délibération n°2022/07/04/15 du 4 juillet 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Culture

16. La Halle : tarifs 2023 (location et billetterie)

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

- Tarifs 2023 location salle
- 1) Tarifs 2023 location salle

	2022	Propositions pour 2023 (base + 2,8 % Indice des prix à la consommation, arrondi à l'euro supérieur)
Entreprises privées	447 €	460 €
Etablissements scolaires Vire Normandie	gratuité 1 journée/an et 104 € au-delà	gratuité 1 journée/an et 107 € au-delà
Etablissements scolaires hors Vire Normandie	208 €	214 €
Associations Vire Normandie	104 €	107 €
Associations extérieures à Vire Normandie	208 €	214 €
Collectivités locales, établissements publics et services de l'Etat	216 €	223 €

Délibération n°2022/07/04/16 du 4 juillet 2022 à 20h30



• II) Tarifs 2023 : billetterie spectacles

Augmentation des recettes par l'application du tarif à 26 € sur 3 spectacles minimum sur la saison :

En 2022, l'ajout d'un nouveau tarif dit « Hors catégorie » à 26 € (pour les spectacles exceptionnels aux cachets plus onéreux) a permis de générer une augmentation conséquente des recettes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220706-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Pièce de théâtre tête d'affiche	Tarif	Nombre d'entrées	Recette totale	Recette moyenne par fauteuil
2018	Grille A	179	2402 €	13,42 €
2019	Grille A	178	2506 €	14,08 €
2022	26 €	256 (2 représentations)	5668 €	22,14 €

Grâce au tarif de 26€, dans le cas d'une salle à jauge pleine dont 155 places payantes :

Recettes = **4030 €**, soit environ **1500 € de recettes supplémentaires** /spectacle par rapport au choix de la grille A, ce qui représente une augmentation de 60 %.

Le choix d'appliquer le tarif « Hors catégorie » de 26 € plutôt que la grille A, à au moins trois spectacles de la saison 2022/2023 pour lesquels les coûts artistiques sont les plus élevés permettra donc, outre le fait de générer environ 4500 € de recettes supplémentaires annuelles.

Cela permettra également de ne pas augmenter les autres grilles de tarif, et de conserver une pratique tarifaire attractive pour les étudiants, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux, et sur d'autres spectacles, qui ont plus de mal à se remplir.

Proposition tarifs 2023 :

-Hors catégorie : 26 €

-Grille A : normal 16€, réduit 11 €, spécial 9 €, 5 € enfants de moins de 13 ans

-Grille B : normal 13€, réduit 10 €, spécial 7 €, 5 € enfants de moins de 13 ans

-Grille C : normal 11€, réduit 9 €, spécial 6 €, 5 € enfants de moins de 13 ans

Rappel : Le tarif réduit s'applique :

- aux scolaires et aux étudiants de moins de 26 ans, sur présentation de justificatif, sur les spectacles et concerts des grilles A, B et C
- aux groupes à partir de 6 personnes, sur les spectacles et concerts des grilles B et C, en prévente uniquement.
-

Rappel : Le tarif spécial s'applique :

- aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux sur les spectacles et concerts des grilles A, B et C

Rappel : Critères d'application des tarifs :

Hors catégorie : spectacles exceptionnels aux cachets plus onéreux
 Grille A : groupes ou artistes de notoriété nationale ou régionale
 Grille B : groupes ou artistes de notoriété nationale ou régionale moins connus
 Grille C : groupes ou artistes « découverte ».

-Tarif unique : 7,50 €, coup de pouce pour les adultes sur certains spectacles. Lorsque le tarif « unique » est appliqué pour un spectacle, le tarif de **5 € pour les enfants de moins de 13 ans** reste la règle, comme pour tous les autres spectacles de la saison.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-16-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 06/07/2022
 Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

-Concert pédagogique : 3,50 €

« Atouts Normandie concerts spectacles » acceptés, reconduction en 2023.
 Pass Culture accepté.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 21 juin 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- de donner un avis favorable à la mise en place de ces tarifs pour l'année 2023.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	5
Vote Pour	39	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220706-16-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2022
Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent fichier est en ligne sur le site internet de la Mairie de Vire Normandie et qu'il est accessible en permanence. Toute contestation relative à la validité de la délibération doit être déposée dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 014-200060176-20220706-16-DE
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet - 06/07/2022 Affichage : 06/07/2022
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Action sociale et Solidarités

17. Convention de partenariat relative à l'action « Ciné-Débat » entre le centre communal d'action sociale de Vire Normandie (CCAS), l'établissement public de santé mentale (EPSM), le comité d'éducation pour la santé et la citoyenneté du bocage virois (CESCIBV) et la commune nouvelle de Vire Normandie, relative à l'action « Ciné-Débat»

Catherine MADELAINE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le CCAS de Vire Normandie est l'outil de la commune nouvelle pour élaborer et mettre en œuvre sa politique publique sur le champ des solidarités. Il déploie son action au titre de quatre programmes issus de la relecture de ses politiques publiques initiée début 2019 :

- Le programme insertion sociale et territoire solidaire
- Le programme petite enfance, enfance,
- Le programme logement,
- Le programme mieux vieillir sur le territoire.

Au titre du programme « insertion sociale et territoire solidaire », le conseil d'administration a fait le choix de développer un objectif de prévention, promotion de la santé sur le territoire de Vire Normandie.

Le CCAS s'adresse à tous les publics, en particulier les plus vulnérables, et à toutes les tranches d'âges, dont les pré-adolescents, les adolescents, les jeunes.

L'établissement public de santé mentale de Caen a pour vocation la prise en charge psychiatrique de la majeure partie de la population du territoire couvert par le GHT (groupement hospitalier du territoire) Normandie centre. Dans le cadre de la lutte contre les maladies mentales, l'EPSM met à disposition de la population, des services et des équipements de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale, de prévention et de promotion de la santé. C'est dans ce cadre qu'intervient l'équipe pluridisciplinaire du Pôle Enfance Adolescence Famille de Vire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220707-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Délibération n°2022/07/04/17 du 4 juillet 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



La volonté de l'EPSM est de mobiliser les compétences et le dynamisme de ses équipes pour en faire un hôpital d'excellence et de référence dans sa spécialité, la psychiatrie.

Le comité d'éducation à la santé et la citoyenneté inter degrés du bocage virois est une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, dans une cohérence territoriale. Son action permet d'assurer la continuité du parcours de santé et de citoyenneté de l'élève, de l'école au lycée, en lien avec les CESC des établissements. Elle favorise également des partenariats en fonction des problématiques jugées prioritaires.

La commune nouvelle de Vire Normandie a la volonté de mettre en œuvre une politique culturelle ambitieuse, populaire et exigeante, favorisant l'épanouissement individuel et collectif des virois. Son cinéma municipal « Le Basselin », classé art et essai, est l'un des fers de lance de cette politique culturelle. Son action est reconnue au plan régional et même au-delà. La qualité de sa programmation est reconnue par trois labels : « jeune public », « patrimoine et répertoire », et « recherche et découverte ». Le cinéma Le Basselin tisse de multiples partenariats avec le mouvement associatif, les établissements scolaires et les autres acteurs culturels pour faire des deux salles du cinéma et de leur environnement non seulement un lieu d'exigence artistique et d'éducation à l'image mais aussi un lieu de débats, d'échange citoyen et un lieu ouvert à tous et sur la cité. Ainsi, en 2018, 12.000 jeunes sont venus au cinéma avec leur école, collège ou lycée.

Parallèlement, et depuis de nombreuses années, la ville a développé un Point information jeunesse (devenue Espace Infos Jeunes).

L'information jeunesse est une mission de service public, définie et garantie par l'État et ayant pour objectif premier d'accompagner les jeunes dans l'accès aux droits en développant à la fois une offre de services généralistes et une offre de services thématiques, notamment, dans les champs de l'insertion professionnelle, du logement, de l'emploi, de la mobilité, de l'engagement et de la santé et prévention des risques (depuis janvier 2017, le label Information Jeunesse est inscrit à l'article 54 de la Loi égalité et citoyenneté).

A ce titre, le PIJ propose un accueil tout public, anonyme, gratuit et sans condition d'âge ni de statut, avec pour cible principale le public des 11 – 30 ans.

Il participe activement aux actions et temps forts de plusieurs partenaires du territoire et collabore étroitement avec les établissements scolaires du territoire et le CESCIBV.

L'action « Ciné-débat » est une action de prévention, promotion de la santé qui se réalise grâce à un partenariat étroit entre les signataires de la présente convention. « Ciné-débat » existe depuis 2014. Les années précédentes, les actions ont permis d'aborder plusieurs thématiques : la prévention des addictions, la gestion des écrans, la prévention de la radicalisation, les grossesses non désirées, la santé sexuelle et affective, la sexualité des adolescents.

Cette action partenariale existait donc préalablement à l'établissement d'une convention. Pourtant, une volonté partagée s'est exprimée pour asseoir et structurer ce partenariat en le formalisant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Ainsi, une première convention a été élaborée et signée pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 décembre 2021.

Réception par le préfet : 07/07/2022
Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/17 du 4 juillet 2022 à 20h30

Début 2022, le CESCIBV est revenu vers le CCAS pour relancer cette action, avec un nouveau temps fort en Octobre 2022.

L'EPSM de Caen étant également très favorable à la poursuite de ce partenariat, suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 21 juin 2022 et de la Commission « Action Sociales et Solidarités » du 22 juin 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- de conclure une nouvelle convention partenariale pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	5
Vote Pour	39	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220707-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/17 du 4 juillet 2022 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRFAO Namate	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200080178-20220707-17-DE

Reçu à caractère exécutoire
Réception par le préfet : 07/07/2022
Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/17 du 4 juillet 2022 à 20h30

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220707-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/17 du 4 juillet 2022 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Mobilité, Cit'ergie, transition écologique et énergétique

18. Organisation de la semaine européenne du développement durable sur le territoire de Vire Normandie en septembre-octobre 2022

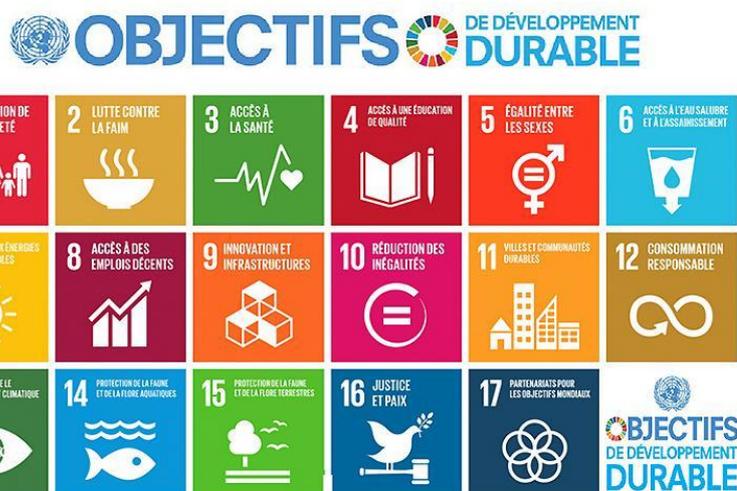
Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Chaque année, la semaine européenne du développement durable (SEDD) – qui dure trois semaines - met à l'honneur auprès du public dans toute l'Europe les enjeux d'un développement durable.

Avec ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), l'agenda 2030 pour le développement durable adopté par les Nations Unies identifie les défis clés qui demandent une action urgente à tous les niveaux et par tous les acteurs de nos sociétés. La SEDD contribue à cette ambition, universelle, en encourageant l'organisation d'activités de terrain en lien avec les objectifs de développement durable.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Délibération n°2022/07/04/18 du 4 juillet 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Cette année, la Semaine européenne du développement durable se tiendra du 18 septembre au 8 octobre 2022. Cette campagne de grande ampleur vise à faire connaître les pratiques qui, au quotidien, peuvent permettre à tous de s'inscrire dans une démarche citoyenne responsable.

La Semaine du développement durable a été créée pour la première fois en France en 2003. C'est donc à l'origine une initiative nationale, mise en place par les pouvoirs publics afin de sensibiliser les Français au développement durable, de les responsabiliser sur certaines thématiques écologiques et sociales. D'année en année, la popularité de cette manifestation n'a fait que croître et, depuis 2015, elle est même devenue la Semaine européenne du développement durable (SEDD), s'exportant ainsi chez nos pays voisins, membres de l'Union Européenne ou non.

L'objectif majeur de cette de semaine est la sensibilisation sur nos actions au quotidien. Il s'agit en fait d'une véritable mission d'information auprès du grand public, de transmission des savoirs et des enjeux autour du développement durable.

Contrairement à de nombreuses idées reçues, le développement durable ne concerne pas seulement des thématiques écologiques et environnementales. Si la préservation de la planète sur le long terme en constitue bien le fil conducteur, il inclut également des objectifs sociaux et éducatifs, économiques et sanitaires, culturels et politiques. C'est tout un corpus de valeurs à la fois responsables et progressistes que la SEDD entend inculquer aux citoyens européens, au profit du monde entier.

Chaque année, une thématique vient apporter une direction à suivre pour la SEDD. L'édition 2022 de la semaine européenne du développement durable a pour fil rouge : « Une meilleure qualité de vie ». Parce que toutes les actions comptent, y compris nos petits gestes de tous les jours, pour transformer en profondeur nos sociétés.

A Vire Normandie, un groupe de travail s'est constitué composé d'élus et de personnels territoriaux qui s'est réuni à trois reprises déjà (18 mai, 10 juin, 29 juin). Il a été décidé de construire pour ces trois semaines un programme d'animations porté par la commune de Vire Normandie, les EPIC de l'eau et de l'assainissement, l'intercommunalité de la Vire au Noireau et le CCAS de Vire Normandie.

Ce programme est en cours d'élaboration, il sera guidé par les axes directeurs suivants :

- S'inscrire dans les enjeux et objectifs de la SDD, en faisant autant que possible le lien avec les projets conduits par la collectivité et donc avec le Projet de mandat 2021-2026 ;
- impliquer autant que possible les élèves (écoliers, collégiens, lycéens, étudiants) et les établissements scolaires, que ce soit sur du temps scolaire ou périscolaire ;
- proposer des animations tous publics, sur du temps libre (soirées, week-ends).

Le programme ne sera connu et diffusé qu'au début du mois de septembre, mais d'ores et déjà, il est proposé de confier à l'association My Roll's l'organisation d'une journée d'ouverture festive et ludique, place du Château, le dimanche 18 septembre 2022.

Dans cette perspective, il est proposé au conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle à hauteur de 6.000 € en faveur de l'association My Roll's. Cette association avait l'habitude d'organiser la journée de la mobilité jusqu'en 2019, et elle est spécialisée dans la mise en place d'animations événementielles à destination des familles, des sportifs et du grand public dans une dynamique ludique. Concernant le 18 septembre 2022, il

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

développement durable

Acte en ligne

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

de la manifestation « semaine européenne du développement durable ». Ce travail se fera en étroite collaboration avec les services de la collectivité et des établissements publics.

Délibération n°2022/07/04/18 du 4 juillet 2022 à 20h30

Toutes les autres actions et animations proposées se feront sur la base des crédits de fonctionnement déjà votés au BP 2022 des différentes parties prenantes.

Suivant l'avis favorable du bureau municipal du 21 juin 2022, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord à une subvention à My Roll's,

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	5
Vote Pour	39	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/18 du 4 juillet 2022 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEY Bernard	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/18 du 4 juillet 2022 à 20h30

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/18 du 4 juillet 2022 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

19. Délégations de services publics – rapports d'activités 2021 :

Chaque rapporteur donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (article L 1413-1 du Code Général des Collectivités territoriales) a prévu la création dans les communes de plus de 10000 habitants d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission a pour objet de faciliter la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- Les rapports d'activités que doivent remettre les délégataires de service public, tous les ans. Ces rapports retracent les opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service.

Les synthèses des rapports annuels d'exploitation et des rapports sur le prix et la qualité du service public sont jointes à la présente délibération. Les rapports complets sont consultables dans chaque mairie déléguée. Pour la commune déléguée de Vire, ils sont consultables au secrétariat général basé à l'hôtel de ville.

La consultation des 7 rapports, permet de limiter la consommation de papier et le coût des envois postaux.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie les 12 Mai et 17 Juin 2022.

La commission générale le 22 juin 2022 pour prendre connaissance de ces rapports notamment en présence des délégataires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220707-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/19 du 4 juillet 2022 à 20h30



Rapporteur : Gilles MALOISEL

a) Aquavire

- **Le contrat de Délégation de Service Public**

Le contrat de délégation de service public avec la société EQUALIA a été signé le 06 Décembre 2017 pour une durée de 5 années, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

- **Coût annuel du contrat sur l'année n-1 relative au rapport d'exploitation ou RPQS à analyser :**

Total des charges d'exploitation : 871082€

Total des sommes à percevoir par le délégataire : 763333€

Compensation pour sujétions de service public : 453661€

Le résultat 2021 présenté par le délégataire serait de - 107 749 €.

- **Modalités de révisions des tarifs :**

Indexation selon un coefficient k qui prend en compte plusieurs éléments : eau, électricité, chaleur, salaires et autres indices (production dans l'industrie, consommation transports communication et cout de la construction).

- **Evénements marquants dans l'année :**

Crise sanitaire 2021 : centre fermé 159 jours de janvier à juin.

Le rapport d'activités complet est consultable sur place (rapport de 61 pages) et dans chaque mairie déléguée.

La synthèse du rapport d'exploitation figure **en annexe**.

Rapporteur : Guy VELANY

b) Transports urbains

Le titulaire de la délégation de service public est la société Voyages ROBERT, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2024. Contrat transféré à l'Intercom de la Vire au Noireau à compter du 1er juillet 2021, suite à la loi LOM.

La délégation comprend :

- Une ligne urbaine desservant la commune déléguée de Vire ;
- 20 circuits scolaires desservant les communs délégués ;
- 7 circuits scolaires intra-Vire ;
- Création et délivrance des cartes scolaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220707-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le destinataire

Affichage : 07/07/2022

Compte d'exploitation 2021 de la DSP :

Le montant de la Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le total des dépenses réelles du délégataire s'élève à 779 904 €.

- Evènements marquants dans l'année :

Avenant de transfert du contrat à l'Intercom de la Vire au Noireau à compter du 1^{er} juillet 2021 suite à la loi LOM notifié à Voyages Robert le 16 septembre 2021

Avenant N° 3 notifié le 23 septembre 2021 pour diverses adaptations à compter de la rentrée scolaire :

- Ajustement des horaires de desserte de certaines écoles
- Allongement du circuit N° 1P de ramassage des primaires de Coulonces-Campagnolles afin de desservir deux arrêts supplémentaires (Guillère et Bellefontaine)
- Desserte d'un nouvel arrêt sur le circuit N° 9S retour des Lycéens Coulonces-Campagnolles
- Prolongation du circuit primaire N° 2P St Martin de Tallevende afin d'intégrer une navette gratuite pour les usagers vers l'école primaire Malraux et création d'un arrêt supplémentaire au lieu-dit Le Cerisier sur le passage du bus afin de sécuriser le cheminement de deux élèves. Avancement des horaires de la ligne N°2S (ST Martin secondaire) afin de respecter les horaires de la navette MFR
- Création d'un arrêt supplémentaire au lieu-dit Le Rocher Barbot sur le circuit primaire St Germain de Tallevende N° 4P. Remise en service sur ledit circuit et sur le circuit n° 3S d'un arrêt en veille au lieu-dit La Chaudronnière suite à l'arrivée d'une nouvelle famille.
- Création d'un arrêt au lieu-dit L'Ouverie sur le circuit secondaire N° 4S à St Germain de Tallevende.
- Déplacement de l'arrêt La Ferrière au lieu-dit Le Rocher de Haut à ST Germain de Tallevende (circuit N° 5S) et création d'un arrêt supplémentaire au lieu-dit La Charterie Radoult (Circuits 5P/5S) sur le passage du bus.
- Mise en veille de boucles desservant les arrêts Anfernel et Cauvinerie sur les circuits de Truttemer le Grand N° 6P/6S/12S sachant qu'il n'y a plus d'élèves sur ce secteur
- Remise en service de l'arrêt La Fauvellière sur les circuits Roullours N°7P/7S
- Desserte d'un nouvel arrêt sur le passage du circuit N° 10S au lieu-dit Le Fay sur SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE
- Pour des raisons de sécurité, allongement des circuits 8P/8S pour desservir l'arrêt Montisenger sur la commune déléguée de Vaudry

Modification des horaires de la ligne scolaire Intra-Vire C qui dessert l'Ecole Jean Moulin et des horaires de la navette quartier Sud.

Les rapport d'activités complets sont consultables à l'hôtel de ville de la commune (rapport de 92 pages) et sur dans chaque mairie déléguée.

La synthèse du rapport d'exploitation figure en **annexe**.

Rapporteur : Gilles MALOISEL

c) Réseau de chaleur urbain

La convention de délégation de service public avec la société VIRIA a été conclue en octobre 2006, pour une durée de 24 ans, soit en vigueur jusqu'au 30 septembre 2030.

Un contrôle de délégation de service public visant à analyser la qualité du service rendu par le délégataire a été réalisé par le cabinet d'étude WEPO (anciennement Kalice) pour la 6^{ème} saison consécutive (2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220707-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

- **Evènements marquants dans l'année :**

Une bonne performance technique, avec notamment un rendement des chaudières au gaz naturel en hausse (revenu à la valeur de 2016 à 86%). Les recettes sont en hausse de 2,9 % et le prix moyen du MWh est en baisse de 1,9 %.

Toutefois le coût moyen du MWh est plus élevé que pour des réseaux de chaleur similaires. Les frais d'exploitation sont en hausse de 19 % (même si cette augmentation est justifiée). Le compte de gros entretien renouvellement est une nouvelle fois déficitaire (même si ce déficit a diminué de 58 % par rapport à 2019).

Les contrôles réglementaires sont conformes, à l'exception du système de comptage du gaz et de la déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés. Un courrier va être adressé à la Société VIRIA.

Le rapport d'activités complet est consultable sur place (rapport de 26 pages) et dans chaque mairie déléguée.

La synthèse du rapport d'exploitation figure **en annexe**.

Rapporteur : Régis PICOT

d) marché – droits de places

- **Durée du contrat :**

La Délégation de Service Public (DSP) a débuté le 1^{er} août 2019 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 juillet 2022.

- **Coût annuel du contrat sur l'année n-1 relative au rapport d'exploitation ou RPQS à analyser :**

Le fermier délégataire perçoit pour son compte les droits de place qui forment son chiffre d'affaire. En contrepartie il verse à la commune une redevance annuelle égale à 35 % de ses recettes HT, avec un minimum garantie à 10 300 €. Pour l'année 2020 la redevance attendue est de 10 300 €. Le résultat 2020 de la délégation déficitaire : - 42 €

- **Modalités de révisions des tarifs :**

Les droits de places sont révisés annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220707-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

 Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 8

 Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROUILLON Joel			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINÉ
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Melggle			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220707-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

- Evènements marquants dans l'année:

L'épidémie de COVID-19 a entraîné la fermeture totale ou partielle du marché une partie de l'année.

Le rapport d'activités complet est consultable sur place (rapport de 29 pages) et dans chaque mairie déléguée.

La synthèse du rapport d'exploitation figure **en annexe.**

Rapporteur : Joël DROULLON

e) Rapports d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière
a) Eau

Conformément à L 1413-1 du CGCT, le service eau Vire Normandie a remis un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Les Indicateurs descriptifs des services et les Indicateurs de performances figurent en annexe.

La CCSPL, lors de la réunion du 12 mai 2022 a émis les observations suivantes :

Il est souhaité :

- Un suivi du taux de pesticides
- Du tarif de l'électricité avec le SDEC

Le rapport d'activités complet est consultable sur place (rapport de 7 pages) et sur clé USB dans chaque mairie déléguée.

La synthèse du rapport d'exploitation figure **en annexe.**

b) Assainissement

Conformément à L 1413-1 du CGCT, le service eau Vire Normandie a remis un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Les Indicateurs descriptifs des services et les Indicateurs de performances figurent en annexe.

Le rapport d'activités complet est consultable sur place (rapport de 7 pages) et dans chaque mairie déléguée.

La synthèse du rapport d'exploitation figure **en annexe.**

f) Rapports sur le prix et la qualité du service public

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220707-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Conformément à L 1413-1 du CGCT, le service eau Vire Normandie a remis un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Les Indicateurs descriptifs des services et les Indicateurs de performances figurent en annexe.

acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Le rapport d'activités complet est consultable sur place (rapport de 7 pages) et dans chaque mairie déléguée.

La synthèse du rapport d'exploitation figure en annexe.

Suivant l'avis favorable des Commissions des Services Publics Locaux des 12 Mai et 17 Juin 2022, du Bureau Municipal du 21 Juin 2022 et de la présentation faite à la Commission Générale le 22 Juin 2022, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation des différents rapports d'activités 2021.

Le Conseil Municipal prend acte.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,
M. ANDREU SABATER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220707-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Habitat

20. Programme Local de l'Habitat (PLH) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - subventions aux particuliers

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Communauté de Communes de Vire substituée depuis le 1^{er} janvier 2016 par la commune de Vire Normandie, a signé une convention avec l'ANAH le 31 mai 2014 permettant la mise en place du suivi-animation de l'OPAH qui se déroulera sur la période 2014-2017.

Le dispositif prévoit une subvention complémentaire à celle de l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) au profit des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs selon le barème indiqué ci-dessous :

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie <i>(toute commune déléguée)</i>		Primes supplémentaires <i>(centre-ville de Vire)</i>
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
1 - Lutte contre l'habitat indigne			
Revenus « modestes »	10 %	2500 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
2 - Logement très dégradé			
Revenus « modestes »	5 %	2150 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
3 - Sécurité salubrité			
Revenus « modestes »	5 %	400 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-

Délibération n°2022/07/04/20 du 4 juillet 2022 à 20h30



4 - Autonomie de la personne			
Revenus « modestes »	10 %	1100 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
5 - Lutte contre la précarité énergétique			
Revenus « modestes » et « très modestes »	Prime de 1000 €		Accusé de réception - M099 de l'Intérieur 014-200060176-20220706-20-DE
6 - Prime assainissement autonome*			
Revenus « modestes » et « très modestes »	10 % des travaux ANC	1000 €	Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 06/07/2022 Affichage : 07/07/2022

* dans le cadre d'une réhabilitation du logement. Les cibles prioritaires de cette action sont les logements sociaux ne disposant pas d'un système d'assainissement et les installations existantes dont la réhabilitation est considérée comme urgente par le SPANC.

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie (toute commune déléguée)		Primes supplémentaires (centre-ville de Vire)
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
1 - Lutte contre l'habitat indigne			
Niveau « social » et « très social »	10 %	3400 €	-
2 - Logement très dégradé			
Niveau « social » et « très social »	5 %	2350 €	-
3 - Sécurité salubrité			
Niveau « social » et « très social »	5%	1300 €	-
4 - Logement dégradé			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1300 €	-
5 - Autonomie de la personne			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1300 €	-
6 - RSD non décence			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1300 €	-
7 - Travaux d'amélioration de la performance énergétique			
Niveau « social » et « très social »	10 %	2600 €	+ 1 000 €
8 - Primes sorties de vacance*			
Niveau « intermédiaire »		1000 €	+ 1 500 €
Niveau « social » et « très social »		2000 €	+ 3 000 €

* Primes accordées pour la remise sur le marché des logements vacants depuis 2 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année N-2. Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

POUR LES COPROPRIETES :

	Vire Normandie (toute commune déléguée)		Primes supplémentaires (centre-ville de Vire)
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
Installation d'un ascenseur	Prime de 5000 €		5000 €
Travaux sur les parties communes	5 %	5 000 €	5 %

Accusé de réception par le Ministère de l'Intérieur
 014-2000601762-06/07/2022-DE
 Accuse certifié exécutoire
 Réception par le préfet - 06/07/2022
 Affichage : 07/07/2022

Dans ce cadre, le dossier dont le numéro figure dans le tableau annexé au présent rapport fait l'objet de travaux conformes aux objectifs de l'OPAH et peut prétendre à des subventions d'un montant global de 7223 € (Vire Normandie) pour un montant total de travaux de 32 244 € TTC, concernant 1 logement.

Vu la convention d'OPAH adoptée par délibération n°1 du Conseil Communautaire le 06 mars 2014.

Vu la prolongation de l'OPAH d'une durée de 2 ans, faisant l'objet d'un avenant à la Convention initiale, adoptée par délibération n°41 du Conseil Municipal le 29 mai 2017,

Vu la seconde prorogation à titre exceptionnelle de l'OPAH d'une durée de 6 mois, adoptée par délibération n°8 du Conseil Municipal le 1er avril 2019,

Vu l'arrêté N° 86-15 portant création d'une commune nouvelle Vire Normandie, et notamment son article 7.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 2 juin 2022 et du Bureau Municipal du 21 juin 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- d'autoriser le versement de la prime visée en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH.
- de dire que la dépense d'un montant total 7223 € sera imputé au compte 2042 de Vire Normandie.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	5
Vote Pour	39	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Annexe – Travaux réalisés ouvrant droit à une subvention au titre de l’OPAH

N° de dossier	Nombre de logements concernés	Statut (*)	Type de travaux	Coût des travaux (TTC)	Subventions Vire Normandie	Aides « centre-ville »	Date de demande de paiement
014009760	1	PB	Travaux de lutte contre la précarité énergétique, de réhabilitation d’un logement très dégradé et une prime de sortie de vacance	32 244 €	32 243 €	4000 €	29/03/2022
	1			32 244 €	32 243 €	4000 €	

(*) PO : Propriétaire occupant /PB : Propriétaire bailleur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 014-200060176-20220706-20-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 06/07/2022
 Affichage : 07/07/2022
 Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220706-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par Internet - 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de la notification ou publication.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			014-200060176-20220706-20-DE
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			Accusé certifié exécutoire
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			Réception par le préfet : 06/07/2022 Affichage : 07/07/2022
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Habitat

21. OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Commune de Vire Normandie a signé deux Conventions avec l'ANAH, Action Logement et la Caisse des dépôts le 22 juillet 2020 permettant la mise en place du suivi-animation d'une OPAH de droit commun dite « classique » et d'une OPAH Renouvellement Urbain qui se dérouleront sur la période 2020-2025

Le dispositif prévoit une subvention complémentaire de la commune de Vire Normandie au profit des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires (OPAH RU uniquement) selon le barème et les objectifs indiqués ci-dessous :

OPAH de droit commun dite « Classique » :

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH "classique"	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / très dégradé	5% 1 750 €	10	17 500 €
✓ Travaux de sécurité / salubrité	5% 500 €	4	2 000 €
✓ Autonomie	10% 1 100 €	60	66 000 €

Délibération n°2022/07/04/21 du 4 juillet 2022 à 20h30



✓ Précarité énergétique	Forfait 1 000 €	150	150 000 €
✓ Transformation d'usage	5% 1 500 €	5	7 500 €
✓ Acquisition dans l'ancien	4000 à 5000 €	20	95 000 €
TOTAL		249	338 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220706-21-DE
Aide certifiée exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2022
Affichage : 07/07/2022

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

	Vire Normandie			Vire Normandie	
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH "classique" Périmètre centre-bourg		Objectifs OPAH Périmètre zone rurale	
		Nb	Enveloppe VN	Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	5% 1 250 €	2	2 500 €	2	2 500 €
✓ Dégradé	5% 1 500 €	5	7 500 €	2	3 000 €
✓ Très dégradé	5% 2 250 €	5	11 250 €	2	4 500 €
✓ Autonomie	5% 1 000 €	2	2 000 €	2	2 000 €
✓ Précarité énergétique (dossier HM seul)	5% 1 000 €	5	5 000 €	2	2 000 €
	TOTAL	19	28 250 €	10	14 000 €

✓ Prime sortie de vacance* (+1 an)	1000 €	5	5 000 €
✓ Prime sortie de vacance* (+2 ans)	2000 €	5	10 000 €
	TOTAL	10	15 000 €

* Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

OPAH Renouveau Urbain

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / très dégradé	Logement vacant 5% 1 750 €	2	5 500 €
	Logement occupé 15% 5 250 €	2	10 500 €
✓ Travaux de sécurité / salubrité	5% 500 €	2	1 000 €
✓ Autonomie	10% 1 200 €	15	18 000 €
✓ Précarité énergétique	Forfait 1 000 €	25	25 000 €
✓ Transformation d'usage	5% 1 500 €	5	7 500 €
✓ Acquisition dans l'ancien	4000 à 5000 €	20	95 000 €
	TOTAL	71	160 500 €

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	20 % 5 000 €	4	20 000 €
✓ Dégradé	5% 1 500 €	10	15 000 €
✓ Très dégradé	10 % 4 000 €	35	140 000 €
✓ Autonomie	5% 1 000 €	2	2 000 €

✓ Prime énergie pour tout dossier si prime Anah HM	1 000 €	85	85 000 €
✓ Prime sortie de vacance* (+1 an)	1500 €	15	22 500 €
✓ Prime sortie de vacance* (+2 ans)	3000 €	15	45 000 €
TOTAL			329 500 €

* Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFP).

POUR LES SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES :

Vire Normandie			
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Copropriétés Anah Habiter Mieux	Forfait	30 lots	15 000 €
	500 €		
✓ Copropriété Anah Autonomie	Dispositif expérimental		
TOTAL			15 000 €

Dans ce cadre, les dossiers dont le numéro figure dans le tableau annexé au présent rapport ont réalisé des travaux conformes aux objectifs fixés dans les Conventions d'OPAH et peuvent prétendre à des subventions d'un montant global de 16 433 € pour un montant total de travaux de 309 087 € TTC, concernant 9 logements.

Vu la délibération du 16 décembre 2019 :

- - approuvant la mise en place des deux dispositifs OPAH Classique et OPAH RU pour une durée de 5 ans
- - approuvant les modalités d'intervention et les engagements financiers de la commune de Vire Normandie sur la durée de l'opération.
- - autorisant le Maire à signer les Conventions de l'OPAH de droit commun et de l'OPAH RU ainsi que tous les actes s'y rapportant

Vu les deux Conventions OPAH « Classique » et OPAH RU signées en date du 22 juillet 2020.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 2 juin 2022 et du Bureau Municipal du 21 juin 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- d'autoriser le versement des primes visées en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH.
- de dire que la dépense d'un montant total 16 433 € sera imputé au compte 2042 de Vire Normandie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-20220176-20220706-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	5
Vote Pour	39	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Annexe – Travaux réalisés ouvrant droit à une subvention au titre de l'OPAH Classique / l'OPAH RU

N° de dossier	Nombre de logements concernés	Statut (*)	Type de travaux	Coût des travaux (TTC)	Subventions	Date de demande de paiement
O62 OPC 2021	1	PO	Travaux de lutte contre la précarité énergétique	24 018 €	1000 €	05/05/2022
O28 OPC 2020	1	PO	Travaux de lutte contre la précarité énergétique	25 698 €	1000 €	17/05/2022
O95 OPC 2022	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	2532 €	230 €	17/03/2022
O16 OPC 2020	1	PO	Travaux de lutte contre la précarité énergétique et de réhabilitation d'un logement très dégradé	120 690 €	3500 €	15/05/2022
O66 OPC 2021	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	9997 €	859 €	10/05/2022
O46 OPC 2021	1	PO	Travaux de lutte contre la précarité énergétique	17 143 €	1000 €	28/04/2022
O88 OPR 2021	1	PB	Travaux de lutte contre la précarité énergétique et de réhabilitation d'un logement très dégradé	39 653 €	4294 €	30/05/2022
O65 OPC 2021	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	7 931 €	721 €	03/06/2022
O70 OPC 2021	1	PB	Travaux de réhabilitation d'un logement très dégradé et prime de sortie de vacance	61 425 €	3829 €	11/04/2022
	9			309 087 €	16 433 €	

(*) PO : Propriétaire occupant /PB : Propriétaire bailleur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
N°12000176-20220706-21-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2022
le 28 juin 2022.

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 014-200060176-20220706-21-DE
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 06/07/2022
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			Affichage : 07/07/2022
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Habitat

22. OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accession à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Dans la poursuite de la dynamique engagée en matière d'habitat et dans le cadre du Programme « Action Cœur de ville » dont la commune de Vire Normandie est lauréate, deux dispositifs conjoints d'une durée de 5 ans ont été mis en place à compter du 22 juillet 2020 :

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur un périmètre défini (centre-ville élargi),
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de « droit commun » sur le reste du territoire.

Ces deux nouvelles OPAH reprennent notamment après l'ajustement de certains critères le précédent dispositif d'aide à l'accession à la propriété pour l'achat et la réhabilitation d'un logement ancien (plus de 15 ans) ; une des actions de l'ancien Programme Local de L'habitat.

De même, ces deux OPAH permettent également la mise en place d'une nouvelle action : l'aide à la transformation d'usage. L'objectif est d'accompagner les propriétaires occupants désireux de créer leur résidence principale dans des immeubles/bâties dont la vocation est actuellement autre.

Cette politique de l'habitat s'articule autour d'un objectif majeur : Favoriser le retour des habitants sur la commune de Vire Normandie. Pour chaque OPAH, un objectif quantitatif de 20 logements pour l'aide à l'accession d'un logement ancien et de 5 logements pour l'aide à la transformation d'usage a été fixé.

L'aide à l'accession pour l'achat et la réhabilitation d'un logement ancien s'élève ainsi à 4000 € pour les ménages sans enfant et à 5000 € pour les ménages avec enfant(s), sous conditions. Concernant l'aide à la transformation d'usage, celle-ci s'élève à 1500 €, sous conditions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Délibération n°2022/07/04/22 du 4 juillet 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Dans ce cadre, les dossiers dont le numéro figure ci-dessous respectent les critères d'éligibilité établis dans les Conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU en date du 22 juillet 2020, complétés par cette délibération à savoir :

- Localisation du bien en zone U ou Ah du PLU de Vire Normandie.
- Occupation du logement à titre de résidence principale ;
- Réglementation thermique pour les logements anciens : améliorer la performance énergétique d'au moins 25 % (bouquet de travaux)
- Critères de revenus respectant les plafonds de ressources du PTZ.
- Montant minimum de travaux établi à 15 000 € HT
- Les travaux devront être réalisés dans un délai de 3 ans à compter de la date d'accord de la subvention

Ces dossiers peuvent ainsi prétendre à une prime :

→ Madame et Monsieur B. (dossier n°A11 OPC 2021) :

- Acquisition d'un logement ancien de 77 m²
- Réception de l'attestation d'acquisition du bien
- Réalisation de travaux conformes à l'arrêté : isolation des combles, remplacement des menuiseries extérieures, installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire, remplacement d'un système de chauffage, pose d'une VMC
- Réception des factures et de la DAACT
- Prime de 5000 €
-

→ Monsieur V. (dossier n°A7 OPC 2021) :

- Acquisition d'un logement ancien de 130 m²
- Réception de l'attestation d'acquisition du bien
- Réalisation de travaux conformes à l'arrêté : isolation des combles, remplacement du système de chauffage
- Réception des factures et de la DAACT
- Prime de 4000 €
-

Vu la délibération n°11 du Conseil Municipal le 16 décembre 2019 approuvant la mise en place en 2020 de deux dispositifs : OPAH Classique et OPAH RU pour une durée de 5 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Vu la signature des dites Conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU le 22 juillet 2020

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 2 juin 2022 et du Bureau Municipal du 21 juin 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- D'autoriser le versement de la prime pour ces dossiers ;
- De dire que la dépense d'un montant total de 9 000 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	5
Vote Pour	39	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Délibération n°2022/07/04/22 du 4 juillet 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Délibération n°2022/07/04/22 du 4 juillet 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Habitat

23. PLH - Action n°2 - Opération Façade : subventions

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté lors du Conseil de la Communauté de Communes de Vire du 4 mars 2013, définit, pour une durée de six ans, la politique du logement au niveau local, et en constitue le principal dispositif.

A travers l'orientation n°1, la commune de Vire Normandie a souhaité créer une dynamique de rénovation et de mise à niveau du parc privé de logements.

En parallèle de la rénovation « intérieure » des logements, initiée par la mise en œuvre de l'OPAH, il apparaît nécessaire d'accompagner cette dynamique par la mise en valeur de l'architecture locale, et notamment celle de la reconstruction, qui doit encore être reconnue. Cette politique est spécifiquement prévue dans le Programme Local de l'Habitat, orientation 1 : Requalifier le parc privé, action n° 2 : Mettre en place une opération sur les façades. Elle contribuera en outre, à accompagner les efforts d'aménagement urbain réalisés par les collectivités, à l'entretien du patrimoine mais aussi à la promotion d'un cadre de vie agréable.

La commune de Vire Normandie a ainsi souhaité engager une démarche incitative visant à encourager les propriétaires à réaliser des travaux de valorisation de leurs façades, dans le respect des préconisations locales.

Dans ce cadre, le dossier, mentionné ci-dessous, respecte les critères d'éligibilité :

→ Dossier n°U1913 :

- localisation de l'immeuble dans le périmètre de l'opération ;
- document d'urbanisme validé avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France : respect des prescriptions
- type de travaux subventionnable : Mise en valeur des modénatures, réfection des bétons, remplacement d'un garde-corps, des menuiseries et travaux d'étanchéité

Délibération n°2022/07/04/23 du 4 juillet 2022 à 20h30



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-23-DE
 commune déléguée de Vire

Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 06/07/2022
 Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Ce dossier peut ainsi prétendre à une aide de 7021,82 € (3510,91 € de Vire Normandie et 3510,91 € de la commune déléguée de Vire) soit 8 % du montant HT des travaux établis à 87 772,70 € HT, plafonné à 16 000 €.

La DAACT ainsi que les factures ont été réceptionnées. De plus, une visite de conformité a été réalisée et validée.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 2 juin 2022 et du Bureau Municipal du 21 juin 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- d'autoriser le versement de l'aide concernant ce dossier,
- de dire que la dépense d'un montant total de 3510,91 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie.
- de dire que la dépense d'un montant total de 3510,91 € sera imputée à l'état spécial de la commune déléguée de Vire.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	5
Vote Pour	39	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification (ou publication) : **Atteint**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents : 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
014-200160176-20220706-23-DE COGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé certifié exécutoire Réception en la forme électronique MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
Affichage : 07/07/2022 LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Habitat

24. Transfert de la compétence « logement/habitat » à l'Intercom de la Vire au Noireau et modification des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau : Définition de l'intérêt communautaire en matière de politique du logement/habitat

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le Conseil Communautaire réuni en séance le 19 mai 2022 a, par délibération n°D2022-5-4-17, décidé de procéder à la mise à jour des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau afin de définir l'intérêt communautaire en matière de politique du logement/habitat, confirmant ainsi la volonté communautaire d'étendre la compétence à l'intégralité du territoire intercommunal.

Le Conseil Communautaire a ainsi autorisé la rédaction statutaire suivante :

2° Politique du logement et du cadre de vie

Sont d'intérêt communautaire :

- *Pilotage, gestion et soutien aux opérations concourant à améliorer le cadre de vie et la qualité du parc de logements privés de type Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH, PIG ou autres programmes) ainsi que tous dispositifs et actions d'accompagnement qui s'y rapportent.*
- *Elaboration, modification et mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'échelle intercommunale.*

Aussi, eu égard :

- aux décisions prises par les élus communautaires lors des séminaires des 11 février 2021 et 29 septembre 2021
- aux avis favorables émis lors de la conférence des Maires réunie le 10 juin 2021
- aux orientations budgétaires et fiscales prises lors des conseils communautaires du 24 février et 31 mars 2022.

Délibération n°2022/07/04/24 du 4 juillet 2022 à 20h30



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-24-DE

à la délibération n°D2022-5-4-17 du conseil communautaire du 19 mai 2022

Accusé certifié exécutoire

à la notification

de ladite délibération par M. le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau, auprès des communes membres par courrier et par mail en date du 24 mai 2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 2 juin 2022 et du Bureau Municipal du 21 juin 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité:

- d'autoriser la modification des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau, à compter du 1^{er} septembre 2022, et ainsi définir l'intérêt communautaire en matière de politique du logement/habitat par la rédaction susmentionnée
- d'habiliter M. le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure liée à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	39	5
Vote Pour	37	5
Vote Contre	2	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification (ou publication) : **Atteint**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents : 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
014-200160476-20220706-24-DE COGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé certifié exécutoire Réception en la forme exécutive MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
Affichage : 07/07/2022 LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Foncier

25. Groupement de commande – RD 524 Truttemer le Grand Truttemer le Petit

Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La procédure d'aménagement foncier mise en œuvre sur une partie des territoires des communes de Truttemer le Grand, Truttemer le Petit (Vire-Normandie), Bernières le Patry (Valdallière), Saint Quentin les Chardonnetts et le Mesnil Ciboult dans l'Orne a été lancée en 2010 pour accompagner la rectification des virages de la RD524.

Dans une procédure d'aménagement foncier, il y a deux types de travaux : les travaux connexes et les travaux connexes d'améliorations.

Les travaux connexes (destruction, création de chemins, arasements et plantations de haies) issus de la redistribution parcellaire sont pris en charge financièrement par le maître d'ouvrage de la route départementale.

Les travaux à réaliser sur la commune déléguée de Truttemer le Petit sont des travaux dits « d'amélioration » qui sont dans ce cas à la charge des communes.

A cette occasion, en vue des travaux à réaliser pour cette opération, le Département propose à la commune de Vire Normandie de lui transférer sa maîtrise d'ouvrage des travaux connexes d'amélioration de l'aménagement foncier.

Cela permettra d'avoir une seule maîtrise d'ouvrage et de simplifier la conduite de travaux.

Le montant des travaux est estimé à : 120 925,00 € HT dont le programme et le montant ne seront définitifs qu'après la réunion de la commission départementale d'aménagement foncier (CDAF). La procédure devrait être clôturée d'ici la fin d'année, sous réserve de son bon déroulement.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie ou son représentant peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Une convention financière entre la commune de Vire Normandie et le Département du Calvados sera prise ultérieurement sur la base des montants définitifs suite à l'attribution des marchés publics.

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 15 juin 2022 et le Bureau Municipal du 21 juin 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise : Le transfert de la maîtrise d'ouvrage de travaux connexes d'amélioration pour l'aménagement foncier de la RD 524 entre la commune de Vire Normandie et le département du Calvados ;
- autorise le maire ou son représentant à signer tous documents associés à cette délibération permettant la réalisation des travaux mentionnés dans la délibération, notamment la convention financière ;
 - charge le Maire ou son représentant de l'exécution de la délibération ;

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	38	5
Vote Pour	38	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication) : **Atteint**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents : 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
014-200160176-20220706-25-DE COGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé certifié exécutoire Réception en la forme 100010022 MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
Affichage : 07/07/2022 LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine		<input checked="" type="checkbox"/>		
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Projets structurants et travaux mutualisés

26. Validation APD – lot n° 2- rénovation énergétique du groupe scolaire André Malraux

Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La commune de Vire Normandie a engagé, dès 2015, une démarche de gestion dynamique de son patrimoine pour aboutir à un schéma directeur immobilier. Un engagement de la collectivité avec la volonté de mieux gérer les actifs immobiliers pour les maintenir en bon état, d'améliorer leur qualité d'usage, de rationaliser leur occupation en la faisant évoluer en fonction des besoins, de renforcer la performance énergétique et de maîtriser le coût global des équipements.

Dans la continuité, en janvier 2017, suite à un appel à manifestation d'intérêt de la Caisse de Dépôts pour la réalisation de projets de rénovation thermique, la commune a bénéficié d'un accompagnement méthodologique et d'un cofinancement en crédit d'études portant sur les aspects juridiques, financiers, techniques nécessaires.

C'est ainsi que 29 bâtiments, les plus énergivores de la commune, ont fait l'objet d'une étude thermique.

L'enjeu pour la collectivité est de répondre aux obligations réglementaires (réchauffement climatique, RT, décret tertiaire), d'améliorer le confort d'été et d'hiver pour les utilisateurs et de réaliser des investissements durables visant à économiser à terme les charges d'exploitation.

Cette démarche a pour objectif de permettre aux gestionnaires et maîtres d'ouvrages d'identifier les gisements d'économie d'énergie et de mettre en œuvre rapidement des actions de maîtrise des consommations d'énergie rentables économiquement en intégrant la dynamique potentielle d'évolution des prix des énergies sur le moyen terme.

Cette politique est inscrite dans le rapport d'orientations budgétaires 2021 en appui d'une enveloppe financière à hauteur de 2,4M€ et dans un des rapports de politique publique « finances, commande publique et gestion de l'immobilier » présenté lors du Conseil Municipal de mars 2021.

Délibération n°2022/07/04/26 du 4 juillet 2022 à 20h30



Afin de hiérarchiser les priorités d'intervention et de fiabiliser la performance des investissements publics, la collectivité a souhaité commander en avril 2021 une étude complémentaire sur 5 bâtiments identifiés comme prioritaires (sur la base de l'étude initiale) afin d'attester que les travaux prévus permettent bien d'atteindre à minima 30% de gain énergétique (critère du plan de relance pour percevoir les aides).

La fiche projet concernant ces opérations a été inscrite par l'Etat au Contrat de Relance et de Transition Énergétique Juridic. Cette fiche sera actualisée au regard de l'étude thermique complémentaire restituée en septembre 2021 par voie d'avenant au CRTE d'ici fin 2021.

Ainsi, les bâtiments suivants ont été jugés prioritaires par les membres du groupe de travail :

BÂTIMENT	GAIN POTENTIEL	INVESTISSEMENT
Espace Bertrand Lechevrel, Vire Normandie (3 976m ²)	16 392 € TTC/an (48%)	1 329 978 € TTC
Groupe Scolaire André Malraux, Vire (écoles primaire et maternelle, 1 821m ²)	13 896 € TTC/an (63%)	417 183 € TTC + 221 427 € TTC
Ecole de Vaudry (376m ²)	3 021 € TTC/an (47%)	50 504 € TTC
Salle Multi-Fonctions de Coulonces (508m ²)	3 174 € TTC/an (35%)	71 154 € TTC
Centre Technique Municipal, Vire Normandie (2 183m ²)	14 813 € TTC/an (44%)	488 293 € TTC
TOTAL	51 296 € TTC/an	≈ 2 578 540 € TTC / 2 148 783,33€ HT

La rénovation thermique de ces bâtiments (8 864 m²) pour environ 2,6M€ttc / 2,2€ HT permettrait environ 51K€ d'économies par an.

Vu la délibération n°2021/11/08/05 du conseil municipal du 08/11/2021 autorisant le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments chargé d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme défini.

Au regard de l'importance de ce projet, il a été lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article R. 2172-2 du Code de la commande publique. Cette procédure est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les prestations étaient réparties en 3 lot(s) :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Lot(s)	Désignation
014-200060176-20220706_26 DE	
Accusé certifié exécutoire	
Réception par le préfet : 06/07/2022 Affichage : 07/07/2022 Lot 1	Rénovation énergétique du bâtiment Bertrand Le Chevrel
Lot 2	Rénovation énergétique du groupe scolaire Malraux
Lot 3	Rénovation énergétique de l'école de Vaudry, de la salle multi-fonctions de Coulonces et du centre technique municipal de Vire (CTM)

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Chaque lot a fait l'objet d'un marché.

Concernant le lot 2, rénovation énergétique de groupe scolaire André Malraux, après analyse des offres, il a été attribué à R2M architectes, 12 Passage Thiéré 75011 Paris sur la base des prestations suivantes :

Mission(s)	Désignation
ESQ	Etudes d'esquisse
APS	Avant-projet sommaire
APD	Avant-projet définitif
PRO	Etudes de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet
EXE	Etudes d'exécution et de synthèse
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

Le montant prévisionnel de travaux de 432 956 € HT. Pour un montant de rémunération de 9.70 % représentant un montant provisoire de 41 996.73 € HT et en gain énergétique de 65 % pour le bâtiment Nord et 61 % pour le bâtiment Sud.

Le marché a été notifié à l'architecte le 25 février 2022 par lettre annexée à ce rapport.

PHASE APS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-26-DE

En phase APS le Comité Technique et le Comité de Pilotage ont validé les objectifs suivants (compte-rendu en

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informé par l'acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de la notification ou publication.

PIÈCE JOINTE

- Isolation thermique extérieure (type bardage fibrociment de chez COPANEL) - Epaisseur 140mm (R=1,70) compris ensemble des prolongations de toitures nécessaires.
- Bardage des tableaux et linteaux d'ouvertures sans isolant (retour menuiseries existantes 15mm environ)
- Bavettes sur appuis de fenêtres, en alu "Laqué Ral" label Qualicoat y compris dépose des existants
- Prise en compte des débords de toiture et remplacement des gouttières ainsi que les descentes d'eaux pluviales.
- Remplacement par de nouvelle sous-face en lames PVC et planches de rives en bois à peindre avant la mise en place d'une nouvelle ITE.

Les gouttières demi-ronde et descentes EP des bâtiments sont en zinc dans un état de vieillissement avancé.

✓ Pour adapter les descentes existantes à la nouvelle ITE l'architecte préconise de remplacer à minima l'ensemble des descentes EP.

- Prise en compte de la signalétique du bâtiment « Groupe scolaire André Malraux »
- Afin d'obtenir les objectifs de gains d'un point de vue thermique détaillé dans le préambule ci-dessus, l'isolation en sous-face du plancher haut de l'ensemble des sous-sols est indispensable.
- Isolation du niveau plancher haut SOUS-SOL par flocage en laine minérale épaisseur 110mm (R= 3.05 m². K/W)
- Création de cour anglaise en PVC pour ajout de ventilation supplémentaire (uniquement pour l'école primaire).
- Fixation des panneaux bois existants sur solivage
- Isolation projetée en laine de roche ou par panneau, épaisseur 400mm (R=9.00 minimum).
- Pose d'un nouveau cheminement pour accès au éléments techniques.
- Renfort éventuel de la charpente existante.
- En option : Remplacement des menuiseries de l'Ex préau
- Mise en œuvre d'une VMC obligatoire pour le bâtiment Sud,
- Mise en œuvre d'éclairage de type Led sur l'ensemble des salles de classes et couloirs. Des détecteurs de présence seront mis en œuvre dans les couloirs et les sanitaires. Les salles de classes seront commandées par zone.
- Mise en œuvre de calorifugeage sur le réseau EFS en vide sanitaire du bâtiment Sud,
- Remplacement des mitigeurs type douche par des mitigeurs adaptés avec réfection de la tuyauterie d'alimentation de ces mitigeurs.

Estimation des travaux par l'architecte R2M pour le groupe scolaire (ancienne maternelle et ancienne primaire) :

- 534 442 HT soit 641 330.62 €TTC (isolation comble/sous-sol, éclairages, bardage, signalétique et portes du préau)

PHASE APD

Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre avant de poursuivre la phase d'étude de projet (PRO) ; et de lancer la procédure liée à la réalisation des travaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe les intéressés que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

global de l'opération estimée en phase APS est de 534 442€ HT ;
Considérant que le coût global de l'opération estimée en phase APS est de 534 442€ HT ;
Considérant que l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux prévus au programme initial s'explique notamment par les choix suivants :

Nécessité pour renforcer la performance thermique du bâtiment Sud, de remplacer l'ensemble des fenêtres et portes du Préau de la façade principale par une solution technique estimée à 43 000 € HT.

- Certains travaux devront être réalisés par une entreprise dûment habilitée à travailler sous section 4 (sont principalement concernés, les dauphins fontes, les descentes d'eau pluviales et la toiture dus à la présence probable d'amiante)

L'estimation du montant prévisionnel des travaux en phase APD servant de base au calcul définitif de la rémunération du maître d'œuvre conformément aux termes du marché de maîtrise d'œuvre.

Cout travaux prévisionnels HT : 536 628,59 € HT (643 954,31 € TTC)

Coût des travaux estimé : 432 956 € HT (519 547,20 € TTC)

APS : 534 442 € HT (641 330,40 € TTC)

APD : 536 628,59 € HT dont options Préau + signalétique : 47 000 € HT (56 400 € TTC)

Ecart : 56 672,59 € HT (68 007,11 € TTC)

Condition de rémunération en phase APD de l'architecte R2M

536 628,59 HT X 9.7 % = **52 052,97 € HT (62 463,57 € TTC)**

Le pourcentage d'économie d'énergie est de 61 % pour le bâtiment Nord et de 58 % pour le bâtiment Sud (qui doit évoluer avec le calcul du préau qui est en cours).

Afin de réaliser ces travaux, une procédure doit être lancée.

La procédure de passation utilisée sera le marché à procédure adaptée (MAPA), conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché alloti décomposé en 6 lots :

1. FACADES BOIS - ITE, BARDAGES, ENDUITS - INSTALLATIONS DE CHANTIER
2. ISOLATION DES COMBLES (PLANCHERS HAUTS)
3. ISOLATION VIDE TECHNIQUE (PLANCHERS BAS)
4. MENUISERIES EXTERIEURES
5. ECLAIRAGES - COURANTS FORTS
6. VENTILATION - CALORIFUGEAGES

Lors de l'analyse des plis, les candidats seraient évalués sur leurs capacités économiques et financières mais également sur leurs capacités professionnelles et techniques.

Les critères envisagés pour l'attribution des marchés sont les suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-26-DE
Uniquement pour le lot 1 :
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022
Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	40.0
2- Valeur technique	40.0
2.1- Les moyens humains dédiés à la réalisation des travaux. - Effectif de l'équipe - Organisation de l'équipe - Compétences et expériences de l'équipe.	10.0
2.2-les moyens matériels mise à disposition pour l'exécution des travaux ainsi que la réalisation de chantier similaires	20.0
2.3-Méthodologie de réalisation des travaux (organisation et planning)	10.0
3- Clause sociale d'insertion évaluée en fonction d'un minimum de 600 heures	10.0
4-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0
4.1-Gestion des déchets et de l'eau	5.0
4.2-Mesures en faveur du développement durable tel que : - utilisation de matériaux durable ou recyclé - provenance des matériaux utilisés, - norme française ou labélisation des matériaux - entreprise ayant un RGE en lien avec le marché - entreprise ayant signé une charte « Chantier propre »	5.0

Pour les lots 2 à 6

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	50.0
2.1- Les moyens humains dédiés à la réalisation des travaux. - Effectif de l'équipe - Organisation de l'équipe - Compétences, formation et expériences de l'équipe.	15.0
2.2-les moyens matériels mise à disposition pour l'exécution des travaux ainsi que la réalisation de chantier similaires	20.0
2.3-Méthodologie de réalisation des travaux (organisation et planning)	15.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0
3.1-Gestion des déchets et de l'eau	5.0
3.2-Mesures en faveur du développement durable tel que : - utilisation de matériaux durable ou recyclé - provenance des matériaux utilisés, - norme française ou labélisation des matériaux - entreprise ayant un RGE en lien avec le marché - entreprise ayant signé une charte « Chantier propre »	5.0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 014-200060176-20220706-26-DE
 Municipal du 21 Juin 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 06/07/2022
 Affichage : 07/07/2022 -

Le maire de Vire Normandie informe les élus présents que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

- d'autoriser le Maire à lancer les marchés de travaux pour la rénovation énergétique des bâtiments et à viser les marchés qui s'y rapportent et tout document y afférents
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 536 628,59 € HT;- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre au montant 52 052,97 € HT sur la base des 9.7 % du marché de MOE.- d'approuver la phase APD sur le montant prévisionnel à 536 628,59 € HT- d'autoriser le Maire à engager la poursuite des études de réalisation du projet (PRO) et de dépôt des demandes de Permis de Construire (PC) ;
- d'autoriser le Maire à solliciter les partenaires pour les demandes de subventions

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	38	5
Vote Pour	38	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification (ou publication) : **Atteint**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents : 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
014-200160176-20220706_26-DE COGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé certifié exécutoire Réception en la mairie le 06/07/2022 MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
Affichage : 07/07/2022 LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine		<input checked="" type="checkbox"/>		
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Projets structurants et travaux mutualisés

27. Financement et planification – mise en place de serres maraichères

Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Par délibération n°5 du 28 juin 2021, le conseil municipal a approuvé le projet de création d'une activité de serres maraichères en régie municipale, le calendrier et le plan de financement, en autorisant notamment monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute demande de subvention pouvant intervenir dans ce cadre.

La collectivité a obtenu un appel à projet DRAFF au titre du plan de relance afin d'aménager une parcelle appartenant à la commune, située à proximité « du service des espaces verts » rue de la Mercerie.

Ce projet est au cœur des objectifs de transition écologique, de solidarités et de la politique éducative sur le territoire :

- Amélioration continue de la restauration scolaire (approvisionnement local, cantines de proximité, ouverture de ce potager communal),
- Amélioration du service de portage de repas géré par le CCAS (projet enclenché depuis 2019 et soutenu par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie),
- Construction d'un projet éducatif territorial,
- Remobilisation, par le retour à l'activité, de personnes fragilisées, création de parcours d'insertion professionnelle.

Afin de poursuivre son avancement il y a lieu de modifier l'enveloppe prévisionnelle du projet (70 000€HT) , son plan de financement et le calendrier opérationnel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220707-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/27 du 4 juillet 2022 à 20h30



La délibération du 28 juin 2021 est donc actualisée sur la base uniquement de ces trois enjeux :

I. Calendrier prévisionnel du projet Technique :

2^{ème} semestre 2022 :

- Terrassement sur l'ensemble du site retenu rue de la Mercerie
- Réalisation des clôtures à la suite
- Réalisation des cheminements
- Raccordement au réseau d'eau potable
- Achat et pose de six tunnels de culture (9,3 x 30) x 6 soit 1 674 m²

1^{er} trimestre 2023 :

- Début de production et livraison des premiers légumes

2022												2023	
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	
								Terrassement / clôture / cheminement		Réseau, montage des 6 tunnels			

II. Coût prévisionnel et plan de financement du projet :

TRAVAUX	COÛTS
Clôture sur l'ensemble du site, environ 200 mètres linéaire	21 783,30 €HT
6 tunnels de culture	52 722,20 €HT
Branchement eau	8 500,00 €HT
Terrassement Alimentation eau	7 494,50 €HT
TOTAL : 90 500,00 €HT	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 Une décision modificative sera prise compte tenu que l'avant-projet définitif porte à 90 500€ HT l'enveloppe
 014-200060176-20220707_27-DE
 projet au lieu de 70 000€ HT.
 Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022
 Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

III. Plan de financement ;

Dépenses 90 500€ HT	Recettes
Autofinancement 19 324,00 € (21,31%)	DRAFF notifiées 36 216€ 40%
TVA (100% à la charge de la collectivité)	autres (notamment DETR/DSIL) 38,67%

Ces travaux peuvent bénéficier des subventions suivantes :

- Au titre de la Dotation d'Equipeement des territoires Ruraux.
- Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- Auprès de l'agence de l'eau
- Auprès de la région
- Auprès du département
- Etc.

Suivant l'avis favorable de la Commission projets structurants et travaux mutualisés du 16 juin 2022 et du Bureau Municipal du 21 Juin2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE le projet Technique ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel et son planning ;
- S'ENGAGE à répondre aux différents appels à projets qui seront les plus opportuns ainsi qu'à déposer les différents dossiers de demandes de subventions d'investissement auprès de différents cofinanceurs et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des différentes subventions ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération notamment tout avenant avec la DRAFF pour modification du plan prévisionnel et du calendrier de l'opération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	38	5
Vote Pour	38	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220707-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022
Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DRUILLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBERTS Martin	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEAU Bernard	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>			

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine		<input checked="" type="checkbox"/>		
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220707-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

29. Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » - Vente d'un lot à bâtir.

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

le prix de vente hors taxes des 13 parcelles du lotissement communal a été fixé par délibération du conseil municipal en date du 3 avril 2017 au prix de 20 € hors taxes le m². A ce prix sera applicable la TVA sur marge. Le taux de TVA applicable depuis le 1er janvier 2014 est de 20 %.

Actuellement, un lot à bâtir fait l'objet d'un compromis de vente par la commune à Monsieur et Madame HOUAL Frédéric et Julie domiciliés 3 Rue de la Cour de Coulonces, COULONCES, commune déléguée de VIRE NORMANDIE (Calvados).

Il convient de calculer le prix TTC et la TVA pour la parcelle faisant l'objet d'une réservation. Le prix de vente du lot et la TVA sur marge sont calculés comme suit :

Compte tenu du prix d'achat du terrain de 46 546.01 € HT pour une surface à bâtir de 13 820 m², le prix du terrain s'élève à 3,37 € HT le m².

Calcul de la TVA sur marge par m² vendu :

- Marge taxable (prix de vente – prix d'achat) :	16,63 €
- Soit une TVA sur marge par m ² de :	3,33 €
- TTC :	19,96 €

Ainsi, le prix de vente de chaque lot du lotissement est fixé à : 23,33 € TTC/m².

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/29 du 4 juillet 2022 à 20h30



Le prix à payer par les acquéreurs, M et Mme HOUAL Frédéric, pour le lot n° 1 cadastré 187 ZC 95 d'une contenance de 991 m², sera de 23 116.07 € TTC marge comprise tel que précisé dans le tableau ci-après :

SURFACE	PRIX PAYE PAR L'ACQUEREUR	MARGE TOTALE TTC	MARGE HT	TVA SUR MARGE	RECETTE COLLECTIVITE
	23.33 € TTC/m ²				
991	23 116,07 €	19 778,75 €	16 482,29 €	3 296,46 €	19 819,61 €

Suivant l'avis favorable du Conseil Consultatif du 1^{er} Juillet 2022 et du Bureau Municipal du 21 Juin 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De valider le prix de vente du lot n° 1, parcelle 187 ZC 95, avec TVA sur marge suivant tableau ci-dessus,
- De l'autoriser à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Aline LEMARECHAL, notaire associé, dont le siège est situé 43, rue de Caen à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.

La présente délibération sera notifiée au comptable.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	38	5
Vote Pour	38	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/29 du 4 juillet 2022 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBERTS Martin	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

ROBERTS Martin 20706-29-DE

Accusé certifié exécutoire

CHENEL Fernand

LE DREAU Nathalie

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine		<input checked="" type="checkbox"/>		
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/29 du 4 juillet 2022 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Commune déléguée de TRUTTEMER LE GRAND

30. Modification de la durée et du montant mensuel du Crédit-Bail Mobilier au 1er juillet 2022

Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le Maire délégué explique aux membres du conseil communal, que du fait de la conjoncture économique et financière actuelle et afin de pérenniser notre commerce local dont l'activité est « boulangerie, pâtisserie, épicerie », il propose, à la demande du locataire, d'allonger la durée du contrat du crédit-bail mobilier, consenti à la SARL « O'PAIN BENIT », représentée par Mme BERTHELOT Céline, le 1^{er} avril 2019, réduisant ainsi le montant des mensualités.

Suivant l'avis favorable du Conseil Communal du 31 Mai 2022 et du Bureau Municipal du 21 Juin 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, de décider à compter du 1^{er} juillet 2022 :

- De prolonger de 24 mois la durée du crédit-bail, allant ainsi jusqu'au 31/12/2026 (du 01/01/2020 au 31/12/2026)
- De fixer à 281 € 12 TTC (Soit 234 € 26 HT) les versements mensuels

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	38	5
Vote Pour	38	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Délibération n°2022/07/04/30 du 4 juillet 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DRON Jean-Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBDES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEPRELLE Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine		<input checked="" type="checkbox"/>		
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022
Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.